

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL  
MISSION MINISTÉRIELLE  
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2020

CONDUITE ET PILOTAGE  
DES POLITIQUES DE  
L'ÉCOLOGIE, DU  
DÉVELOPPEMENT ET DE  
LA MOBILITÉ DURABLES



## Conduite et pilotage des politiques de l'écologie du développement et de la mobilité durables

---

### PROGRAMME 217

#### CONDUITE ET PILOTAGE DES POLITIQUES DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA MOBILITÉ DURABLES

MINISTRE CONCERNÉE : ELISABETH BORNE, MINISTRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

<a href="#">Présentation stratégique du projet annuel de performances</a>	4
<a href="#">Objectifs et indicateurs de performance</a>	7
<a href="#">Présentation des crédits et des dépenses fiscales</a>	13
<a href="#">Justification au premier euro</a>	20
<a href="#">Opérateurs</a>	69

## PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

### Régine ENGSTRÖM

*Secrétaire générale du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.*

Responsable du programme n° 217 : Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables

Le programme 217 sert de support à la mise en œuvre des politiques publiques des ministères de la transition écologique et solidaire (MTES) et de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales (MCTRCT). La responsable du programme est la Secrétaire générale du MTES et du MCTRCT.

Le programme 217 porte les effectifs et la masse salariale du MTES (à l'exception de ceux de l'Autorité de sûreté nucléaire portés par le programme 181 "Prévention des risques") et du MCTRCT (à l'exception de ceux portés par les programmes 112 "Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire" et 147 "Politique de la ville" et de ceux portés par le budget du ministère chargé des affaires sociales).

Les emplois et crédits de personnel correspondant aux personnels affectés dans les services du MTES et du MCTRCT ou dans les directions départementales interministérielles sont réparties entre quinze actions distinctes. 14 de ces actions, dites « miroirs » permettent d'identifier et de répartir les moyens en personnel comme s'ils étaient inscrits directement dans les programmes de politique publique correspondants, tout en offrant une gestion plus souple et optimisée du plafond d'emplois ministériels et des crédits de personnel attachés. Le regroupement sur un programme de la quasi-totalité des moyens ministériels en personnel facilite également la mise en œuvre des réformes en permettant une plus grande fluidité dans la gestion des ressources humaines.

Les emplois et crédits des trois autorités administratives indépendantes, la Commission nationale du débat public (CNDP), l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA) et la Commission de régulation de l'énergie (CRE), relèvent pour chaque autorité d'une action, d'un budget opérationnel de programme (BOP) et d'une unité opérationnelle (UO) spécifiques, marquant ainsi le principe d'autonomie de ces structures.

Ce programme assure également le financement des activités « transverses » (systèmes d'information, fonctions juridiques et d'expertise, moyens de fonctionnement, actions nationales, communautaires et internationales en faveur du développement durable, formation, action sociale, prévention des risques professionnels) nécessaires à la mise en œuvre des politiques définies par le Gouvernement. Il œuvre en faveur de la transition écologique, c'est-à-dire l'adaptation d'un nouveau modèle économique et social, un modèle qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble. Ainsi, il permet la définition et l'évaluation des politiques publiques en portant une organisation et un pilotage des services en adéquation avec ce projet.

A ce titre, le programme poursuit les priorités suivantes :

- Installer une gouvernance de développement durable capable de construire et de mettre en place des politiques nationales ambitieuses en matière de transition écologique, de faire valoir la position de la France sur la scène internationale et d'assurer une prise en compte concrète et déterritorialisée des enjeux du développement durable ;
- Mener une action stratégique transversale pour doter les ministères de la compétence, de l'expertise et des ressources nécessaires à la prise en compte de la transition écologique. L'enjeu est d'infléchir les politiques publiques, et par là même les comportements pour atténuer les conséquences économiques et sociales négatives des changements écologiques et en faire, au contraire autant d'atouts pour l'avenir en vue d'améliorer notre société ;
- Fournir un appui de qualité aux agents, en adéquation avec leurs missions, tout en recherchant une utilisation plus efficiente et mutualisée des moyens ;

- Être exemplaire en termes d'éco et socio-responsabilité. À cette fin, l'accent est mis sur la mise en œuvre du plan d'action "administration exemplaire" et sur l'insertion des clauses environnementales et sociales dans les contrats d'achats publics ;
- Mettre en œuvre les orientations gouvernementales en matière de renforcement de la proximité des services de l'Etat avec les territoires.

Les crédits du programme 217 sont mis en œuvre par les services déconcentrés des deux ministères et au niveau central par le secrétariat général, le conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), la CNDP, l'ACNUSA et la CRE.

Il œuvre avec les partenaires suivants :

- les institutions européennes et internationales ;
- les services chargés de la mise en œuvre des autres programmes du ministère, au titre de leurs besoins en veille juridique et internationale, en évaluation et en développement des compétences et au titre de leurs actions en matière de sécurité, de sûreté et de défense.

Pour 2020, la responsable du programme support des MTES et du MCTRCT participera, comme les années précédentes, à la réduction du déficit public, en optimisant l'utilisation des moyens qui seront mis à sa disposition.

Le programme 217 verra, d'une part, son périmètre se restreindre suite à un transfert d'effectifs au ministère de l'intérieur en vue de la création des secrétariats généraux communs des directions départementales interministérielles de métropole et en Guyane et des crédits de fonctionnement des directions départementales interministérielles des territoires ultra-marins (DDI) et, d'autre part, il se dotera d'un nouveau service numérique accompagnant la transformation des ministères.

Dans ce contexte de profondes mutations, les MTES et MCTRCT vont également poursuivre leurs efforts de simplification et de modernisation des processus RH grâce à la mise en place de l'outil RenoIRH, dont les effets seront perceptibles sur l'indicateur RH dès 2020.

Cette stratégie s'inscrit pleinement dans les deux objectifs définis dans le dispositif de performance du programme 217 :

- **Être une administration exemplaire au regard du développement durable, dans la maîtrise des moyens de fonctionnement.**
- **Assurer une gestion des ressources humaines responsable.**

Compte tenu de sa triple fonction de définition, de pilotage des politiques et de gestion des moyens, le programme 217 est structuré de la manière suivante :

- la fonction juridique (action 2) ;
- la politique et la programmation de l'immobilier de l'administration centrale et des moyens de fonctionnement des services (action 3) ;
- la politique et la gestion des systèmes d'information et des réseaux informatiques (action 4) ;
- la politique des ressources humaines, de l'action sociale, de la médecine de prévention et de la formation (action 5) ;
- les actions nationales, européennes et internationales en faveur du développement durable (action 6).

Les actions 7 à 24 et l'action 28 sont des actions dites miroirs portant les moyens de personnel dédiés aux différentes politiques publiques et aux fonctions support. L'action 15 porte les moyens de personnel œuvrant aux missions du MCTRCT portés par le programme 217, hors effectifs transverses.

Les actions 25 à 27 portent les moyens de personnel et de fonctionnement des trois autorités administratives indépendantes rattachées au budget du MTES via le programme 217.

**RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE**

<b>OBJECTIF</b>	<b>Être une administration exemplaire, au regard du développement durable, dans la maîtrise des moyens de fonctionnement</b>
INDICATEUR	Ratio d'efficacité bureautique
INDICATEUR	Efficacité de la gestion immobilière
INDICATEUR	Efficacité de la fonction achat
<b>OBJECTIF</b>	<b>Appliquer une politique des ressources humaines responsable</b>
INDICATEUR	Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines
INDICATEUR	Taux d'emploi des travailleurs handicapés au sein des deux ministères

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

Le dispositif de performance reste stable pour le projet annuel de performance 2020 avec deux objectifs et cinq indicateurs.

#### OBJECTIF

Être une administration exemplaire, au regard du développement durable, dans la maîtrise des moyens de fonctionnement

Le ministère de la transition écologique et solidaire et le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales se sont dotés d'un plan ministériel administration exemplaire (PMAE) 2015-2020 conformément à l'instruction du Premier ministre du 17 février 2015.

Le PMAE a pris en compte les objectifs de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. La déclinaison de ce plan tient également compte de la « feuille de route économie circulaire » pour les achats durables et une meilleure valorisation de nos déchets. Enfin, il s'attache à rester en cohérence avec les enjeux du plan biodiversité.

Pour 2020, le plan ministériel administration exemplaire sera dans la continuité des actions entreprises depuis 2015 en mettant plus fortement l'accent sur les actions annoncées par le Premier ministre en matière d'achats et d'économie circulaire.

En termes de gouvernance et d'animation du réseau, ces actions concerneront notamment :

- l'animation du réseau des correspondants régionaux au travers de points réguliers, en favorisant l'usage de la visioconférence et des outils collaboratifs (messagerie instantanée, forum intranet, etc.) et en intégrant deux réunions annuelles en présentiel pour maintenir la cohésion du réseau ;
- la constitution de groupes de travail au sein des services associant les agents volontaires sur les thématiques suivantes : élaboration ou mise à jour des plans de mobilité, achats durables dans la restauration administrative.

En termes de sensibilisation des agents, peuvent être évoquées :

- la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants administratifs en vertu de l'obligation législative, et l'augmentation de la part de bio dans les repas servis ;
- la poursuite de l'extension de la collecte sélective des déchets avec apport volontaire et la suppression des poubelles de bureau dans les services déconcentrés ;
- l'incitation à réduire plus fortement l'impact des déplacements professionnels dans le cadre de la mise en œuvre de la loi d'orientation des mobilités, avec notamment les formations à l'éco-conduite et le recours à la visioconférence ou au covoiturage.

En termes de fonctionnement des services, les actions suivantes sont prévues :

- améliorer la connaissance des consommations et des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments dans le but de les réduire ;
- mettre à jour les plans de mobilité ou les créer pour les services nouvellement concernés ;
- renforcer les clauses environnementales et sociales dans la stratégie d'achats des services ;
- accompagner les services dans la prise en compte de la stratégie nationale d'achat de véhicules à faibles émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques (moins de 60 g de CO<sub>2</sub> par km).

## Conduite et pilotage des politiques de l'écologie du développement et de la mobilité durables

Programme n° 217 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### INDICATEUR

#### Ratio d'efficacité bureautique

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Ratio d'efficacité bureautique	€/poste	1105	1089	1079	1079	1069	1069

#### Précisions méthodologiques

Le ratio d'efficacité bureautique permet de rapporter le montant des dépenses de bureautique au nombre de postes de travail.

#### Mode de calcul :

Au numérateur : la somme des dépenses bureautiques des deux ministères pour le périmètre concerné (administration centrale ou « AC », services déconcentrés ou « SD » ultramarins hors Martinique, services déconcentrés ou centraux des programmes 203 et 205), intégrant :

- Les achats d'ordinateurs fixes, d'ordinateurs portables, écrans, personal digital assistant (PDA), photocopieurs et imprimantes personnelles ou en pool et les consommables ;
- Les messageries et les licences des systèmes d'exploitation et des suites bureautiques ;
- La formation bureautique des utilisateurs ;
- Les serveurs bureautiques et les serveurs de messagerie ;
- La masse salariale et dépenses afférentes des personnels internes et externes affectés au support et au soutien des utilisateurs de la bureautique
- Les coûts de maintenance des matériels et du logiciel de bureautique ;
- Les locations d'équipement afférentes à la bureautique le cas échéant ;
- Les dépenses de télécommunications individuelles (matériels, abonnements et facturation individuelle ou collective).

#### Nota :

- Sont exclus : les coûts d'accès à l'internet et d'hébergement, les dépenses liées aux applications de collaboration et les coûts réseaux (données), ainsi que les dépenses de reprographie. Les coûts du personnel utilisateur de la bureautique ne sont pas intégrés dans ce ratio ni le temps qu'il passe en formation bureautique. De même, les éventuelles recettes liées à la bureautique ne sont pas prises en compte ;
- Sont inclus : les frais de mission et de transport, si le déplacement concerne le support bureautique, les dépenses de télécommunications individuelles (téléphonie) ne sont prises en compte qu'à compter du résultat 2017 et de la prévision actualisée 2018.

Au dénominateur : valeur minimale entre le nombre d'effectifs physiques comptabilisés (EPC) et le nombre de postes de travail pour le périmètre concerné (AC, SD ultramarins hors Martinique, services déconcentrés ou centraux des programmes 203 et 205) :

- Nombre d'agents : il s'agit de l'effectif réalisé en effectifs physiques comptabilisés (au 31 décembre) ;
- Nombre de postes de travail : les structures recensent en fin d'année le nombre d'ordinateurs fixes et portables en service, qui constitue par convention le nombre de postes de travail (physiques). Plus précisément, pour tenir compte des éventuelles évolutions entre deux années, le nombre de postes bureautiques est la moyenne des nombres de postes bureautiques au 31/12/N-1 et au 31/12/N. À noter que, par convention, un poste physique partiellement affecté à autre chose que de la bureautique est pris en compte. Les postes physiques en location sont inclus, de même que les postes affectés à des vacataires. Enfin, les postes qui ne sont pas affectés à l'usage individuel (équipement des salles de formation, des prestataires ou autres intervenants extérieurs, ou bien encore pour des positions d'accueil ou des positions techniques de supervision et de contrôle) sont également pris en compte.

#### Nota :

Du fait de la mutualisation des crédits de fonctionnement courant sur le programme 333 depuis le 1er janvier 2017, les dépenses effectuées par les directions régionales des MTES et MCTRCT et par la DEAL Martinique sur le programme 217 ne sont plus prises en compte dans les résultats et prévisions postérieurs à 2016. N'est également plus prise en compte la quote-part des dépenses transverses (messagerie notamment) financées par le programme 217 mais bénéficiant à ces services.

#### Source des données

- numérateur : dépenses constatées en crédits de paiement (CP) dans l'outil CHORUS exécutées sur une liste de comptes PCE dont le détail est donné dans le guide de la performance du programme, puis retraitement éventuel des erreurs d'imputation comptable par croisement des données recensées dans les outils de suivi de gestion interne ;
- dénominateur : informations issues du système d'information dédié à la gestion des ressources humaines, croisées avec des données d'annuaire et des outils de suivi renseignés par les services.

### JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

La prévision révisée pour 2019 est maintenue à 1 079 €/poste.

Cette prévision tient compte de la maîtrise des dépenses bureautiques et de téléphonie du ministère, maîtrise conjuguée à la diminution du nombre de postes.

Toujours dans une optique de maîtrise des coûts, la prévision 2020 est estimée à 1 069 €/poste, conforme à la cible 2020.

## INDICATEUR

### Efficiencia de la gestión inmobiliaria

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Ratio entretien courant / SUB en administration centrale	€/m <sup>2</sup>	36,84	36,30	37,7	36,60	36,97	38
Ratio d'occupation (SUN / poste de travail) en administration centrale	m <sup>2</sup> /poste de travail	11,7	11,7	11,7	11,7	11,7	11,7

#### Précisions méthodologiques

##### Mode de calcul :

**1. sous-indicateur 1.2.1** : ratio d'entretien courant / surface utile brute (SUB) en administration centrale.

- au numérateur : dépenses d'entretien courant (en crédits de paiement) réalisées au cours de l'année considérée au titre de l'entretien courant, de l'exploitation et la maintenance des bâtiments et du nettoyage des locaux ;
- au dénominateur : surface utile brute (SUB) en m<sup>2</sup> des locaux occupés par les services d'administration centrale des deux ministères à la charge du programme 217.

**2. sous-indicateur 1.2.2** : ratio d'occupation (surface utile nette / poste de travail) en administration centrale.

- au numérateur : surface utile nette (SUN) en m<sup>2</sup> des locaux occupés par les services d'administration centrale des deux ministères à la charge du programme 217 ;
- au dénominateur : nombre de postes de travail comptabilisé au 31 décembre de l'année n-1.

##### Source des données :

- le montant des dépenses relatives à l'entretien courant est extrait du système d'information CHORUS. La fiche du guide ministériel dédié à la performance précise la liste des comptes PCE et groupes de marchandises correspondant à ces dépenses ;
- les données relatives aux surfaces et aux postes de travail sont extraites de tableaux de suivi sous tableur bureautique renseignés par les services.

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

**Sous-indicateur 1.2.1** : ratio d'entretien courant (coût d'entretien courant / m<sup>2</sup> SUB).

La prévision 2019 est révisée à la baisse mais reste prudente (36,60 €/m<sup>2</sup>) compte tenu d'un manque réel de visibilité sur les coûts réels d'exploitation du pôle immobilier de La Défense. L'inflation est prise en compte dans le calcul de cette prévision.

La prévision 2020 est quant à elle réévaluée à 36,97€/m<sup>2</sup> SUB, en deça de la cible fixée à 38 €/m<sup>2</sup>. Elle prend en compte l'évolution de l'inflation mais aussi les effets du regroupement immobilier des services d'administration centrale.

**Sous-indicateur 1.2.2** : ratio d'occupation.

La prévision 2019 et la cible 2020, révisées en PLF 2019 (valeur initiale de 11,9 m<sup>2</sup>/poste) sont maintenues et restent stables au regard du résultat 2018 (11,7 m<sup>2</sup>SUN/poste).

## INDICATEUR

### Efficiencia de la función de compra

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Efficiencia de la función de compra	M€	61,17	59,2	NC	NC	NC	NC



## Conduite et pilotage des politiques de l'écologie du développement et de la mobilité durables

Programme n° 217 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### Précisions méthodologiques

#### Mode de calcul :

La valeur de l'indicateur correspond au « gain achat base 12 mois », calculé comme suit :

$[(\text{Prix ou coûts dits « de référence »}, \text{ éventuellement révisés selon les termes des marchés pris en considération, et prenant en compte l'évolution du marché économique si celle-ci est supérieure à 4 \% en valeur absolue}) - (\text{prix ou coûts effectivement négociés après intervention de l'acheteur})] * (\text{volume prévisionnel annuel})$ .

Jusqu'à fin 2015, l'indicateur se calculait sur une base annuelle à partir de la déclaration du gain. À compter du 1er janvier 2016, la base 12 mois est proratisée à compter de la notification du marché. De ce fait, une partie des gains compte pour l'année N et l'autre pour l'année N+1.

#### Source des données :

Les données nécessaires au calcul de l'indicateur sont extraites de l'application IMPACT.

### JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

La réalisation 2018 s'établit à 59,2 M€, en hausse par rapport au résultat provisoire inscrit au RAP 2018 (52,8 M€). Les efforts engagés dès 2016 pour permettre aux services acheteurs de monter en compétence et la mise en valeur de leurs actions continuent à porter leurs fruits. En particulier, le nombre de projets ayant fait l'objet d'un suivi en termes d'économies d'achat est toujours en augmentation, passant de 217 en 2017 à 240 en 2018.

Les prévisions révisées 2019 et 2020 ne sont pas encore connues. En effet, la Direction des achats de l'État (DAE) n'a pas encore délivré ses objectifs.

### OBJECTIF

Appliquer une politique des ressources humaines responsable

La transition écologique et numérique, tout comme les nouvelles répartitions de compétences entre Etat et collectivités territoriales, conduisent à une évolution de nombreuses missions et à de nouvelles façons de travailler. Dans ce contexte, la réussite de nos politiques publiques dépend, pour une bonne part, de notre capacité à garantir une constante adéquation des compétences ministérielles aux besoins d'expertise tant en administration centrale que sur le terrain sur le long terme.

Pour le MTES et le MCTRCT, ceci implique, dans les années à venir, d'être capable de consolider une vision "employeur" des évolutions et besoins des différents métiers et d'en tirer les conséquences, notamment en termes de formation initiale et de procédures de recrutement.

Afin d'atteindre au mieux leurs objectifs spécifiques, les responsables de programmes de politiques publiques doivent ainsi contractualiser avec le programme 217 sur le nombre de postes à pourvoir en précisant les compétences attendues. Le programme est jugé sur sa capacité à pourvoir ces postes par les différents moyens dont il dispose : recrutement (parmi lesquels les recrutements spécifiques tels que ceux des personnes en situation de handicap), formations initiale et formation continue, promotions.

L'objectif assigné est, par voie de conséquence, de répondre à la demande en termes de compétences, de délai d'affectation et de qualité de recrutement.

### INDICATEUR

Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines	%	3,30	3,10	2,90	3,00	2,90	2,8

### Précisions méthodologiques

#### Mode de calcul :

- au numérateur : effectifs gérants, en nombre d'ETPT.

Cette notion recouvre les agents consacrant la majeure partie de leur temps de travail à la gestion des personnels qu'ils n'encadrent pas directement, ainsi que les agents affectés à des fonctions support dans les services de gestion du personnel. La mesure est assurée en ETPT des effectifs gérants sur les quatre activités visées par la circulaire du 16 juillet 2008 (la gestion administrative, la formation, les conditions de travail, le pilotage de la politique de gestion des ressources humaines et des compétences) en fonction au 31 décembre de l'année considérée.

- au dénominateur : effectifs gérés, en nombre d'agents.

Cette notion recouvre la globalité des effectifs gérés, totalement ou partiellement, consommant pour l'essentiel le plafond d'autorisations d'emplois (PAE). Les effectifs gérés sont exprimés en agents physiques et non en ETP (une quotité de travail inférieure au temps plein n'induit pas un allègement de l'activité des gestionnaires) ; la part des effectifs transférés aux collectivités dans le cadre de la décentralisation, qui demeurent gérés soit intégralement (en position de mise à disposition des Conseils départementaux), soit partiellement (en position de détachement sans limitation de durée) par les MTES et MCTRCT, est intégrée à l'assiette des effectifs gérés après application d'un « coefficient correcteur » autorisé.

Source des données :

- au numérateur : les données sont issues de l'application ministérielle SALSA (Système d'agrégation en ligne du suivi d'activité) ;

- au dénominateur : les données sont issues d'ODE (Observatoire des rémunérations) pour le décompte des emplois réalisés au périmètre ministériel de gestion (en ETPT), et enrichis à partir de SALSA pour divers sous-ensembles.

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

La prévision révisée 2019 s'établit à 3%.

En 2019, le ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) et le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales (MCTRCT) poursuivent la réduction des effectifs support globaux, avec un taux d'effort supérieur à celui des effectifs métiers.

Il est ainsi attendu la poursuite de l'amélioration du ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines. La bascule en 2019 vers le nouveau système d'information RH (RenoRH) vise à améliorer l'efficacité de la gestion des ressources humaines et devrait conduire à des gains de productivité, même si les effets ne sont pas attendus dès l'année de la bascule.

La prévision 2020 est révisée à 2,90% (à périmètre constant 2019).

La prévision 2020 est révisée à 2,9% (à périmètre constant 2019). Cette révision tient compte de la révision de la prévision 2019 à 3%. Même si le ministère continue à appliquer un taux d'effort supérieur sur les effectifs support que sur les effectifs globaux pour la mise en œuvre des schémas d'emplois annuels, la manœuvre RH (non remplacements de départs en retraite) et les gains de productivité attendus ont une temporalité plus longue.

## INDICATEUR

### Taux d'emploi des travailleurs handicapés au sein des deux ministères

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Taux d'emploi des travailleurs handicapés au sein des deux ministères	%	8,49	8,70 (prévision)	8,00	8,75	8,80	8

### Précisions méthodologiques

Mode de calcul :

- au numérateur : nombre d'agents appartenant à l'une des catégories des bénéficiaires de l'obligation légale d'emploi de travailleurs handicapés. Doivent être recensés tous les agents employés par le MTES et le MCTRCT, tous statuts confondus et appartenant à l'une des catégories de bénéficiaires de l'obligation légale d'emploi de travailleurs handicapés ;

- au dénominateur : effectif total du MTES et du MCTRCT correspondant à la moyenne de consommation des ETP sur l'année considérée.

Source des données :

Les données sont collectées dans le cadre d'une enquête annuelle de recensement diligentée auprès des responsables de BOP du programme 217 et du Service des retraites de l'État pour la population des allocataires temporaires d'invalidité (ATI).

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

**Indicateur 2.2** : Taux d'emploi des travailleurs handicapés au sein des deux ministères.

---

**Conduite et pilotage des politiques de l'écologie du développement et de la mobilité durables**

---

Programme n° 217 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

La prévision révisée 2019 (8,75%) a été construite à partir d'un résultat prévisionnel 2018 de 8,70%.

Or, le résultat définitif 2018 de 8,46% permet d'ores et déjà de prévoir une décroissance de l'indicateur.

En effet, la prise en compte d'une ancienneté plus élevée touchant la population des travailleurs handicapés (départ à la retraite) avec des recrutements moindres, permet de prévoir une stabilité de l'indicateur dans les années à venir.

L'objectif étant de s'approcher du résultat exceptionnel réalisé en 2017 (8,49%).

La prévision révisée de l'indicateur pour 2020 (8,80%) a également été construite à partir du résultat prévisionnel 2018 de 8,76%. Comme pour la prévision révisée 2019, l'indicateur devrait afficher une décroissance dans les années à venir.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

## 2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
02 – Fonction juridique	0	1 801 817	0	0	<b>1 801 817</b>	0
03 – Politique et programmation de l'immobilier et des moyens de fonctionnement	0	53 999 275	2 000 000	0	<b>55 999 275</b>	895 000
04 – Politique et gestion des systèmes d'information et des réseaux informatiques	0	23 574 000	0	0	<b>23 574 000</b>	0
05 – Politique des ressources humaines et formation	157 675 833	78 199 314	0	100 000	<b>235 975 147</b>	717 000
06 – Actions nationales, européennes et internationales en faveur du développement durable	0	700 000	0	10 923 965	<b>11 623 965</b>	0
07 – Personnels oeuvrant pour les politiques du programme "Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables"	465 280 994	0	0	0	<b>465 280 994</b>	0
08 – Personnels oeuvrant pour les politiques du programme "Infrastructures et services de transports"	585 370 523	0	0	0	<b>585 370 523</b>	140 000
09 – Personnels oeuvrant pour les politiques du programme "Sécurité et éducation routières"	0	0	0	0	<b>0</b>	0
11 – Personnels oeuvrant pour les politiques du programme "Affaires maritimes"	185 903 507	0	0	0	<b>185 903 507</b>	0
13 – Personnels oeuvrant pour les politiques du programme "Paysages, eau et biodiversité"	268 149 358	0	0	0	<b>268 149 358</b>	0
15 – Personnels relevant du ministère de la " Cohésion des territoires "	646 595 210	0	0	0	<b>646 595 210</b>	250 000
16 – Personnels oeuvrant pour les politiques du programme "Prévention des risques"	244 311 267	0	0	0	<b>244 311 267</b>	0
18 – Personnels relevant de programmes d'autres ministères	0	0	0	0	<b>0</b>	0
22 – Personnels transférés aux collectivités territoriales	2 833 335	0	0	0	<b>2 833 335</b>	11 980 000
23 – Personnels oeuvrant pour les politiques des programmes "énergie, climat et après-mines"	58 977 544	0	0	0	<b>58 977 544</b>	0
24 – Personnels oeuvrant dans le domaine des transports aériens	1 325 964	0	0	0	<b>1 325 964</b>	0
25 – Commission nationale du débat public	2 630 000	990 809	0	0	<b>3 620 809</b>	6 000 000
26 – Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA)	1 400 000	564 239	0	0	<b>1 964 239</b>	0
27 – Commission de régulation de l'énergie (CRE)	14 450 000	6 895 581	0	0	<b>21 345 581</b>	0
28 – Personnels oeuvrant pour le développement durable et pour les	51 428 081	0	0	0	<b>51 428 081</b>	0

## Conduite et pilotage des politiques de l'écologie du développement et de la mobilité durables

Programme n° 217 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
politiques du programme "expertise, information géographique et météorologique"						
<b>Total</b>	<b>2 686 331 616</b>	<b>166 725 035</b>	<b>2 000 000</b>	<b>11 023 965</b>	<b>2 866 080 616</b>	<b>19 982 000</b>

### 2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
02 – Fonction juridique	0	1 801 817	0	0	<b>1 801 817</b>	0
03 – Politique et programmation de l'immobilier et des moyens de fonctionnement	0	90 095 331	11 499 226	0	<b>101 594 557</b>	895 000
04 – Politique et gestion des systèmes d'information et des réseaux informatiques	0	23 344 000	0	0	<b>23 344 000</b>	0
05 – Politique des ressources humaines et formation	157 675 833	77 633 519	0	100 000	<b>235 409 352</b>	717 000
06 – Actions nationales, européennes et internationales en faveur du développement durable	0	700 000	0	10 923 965	<b>11 623 965</b>	0
07 – Personnels oeuvrant pour les politiques du programme "Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables"	465 280 994	0	0	0	<b>465 280 994</b>	0
08 – Personnels oeuvrant pour les politiques du programme "Infrastructures et services de transports"	585 370 523	0	0	0	<b>585 370 523</b>	140 000
09 – Personnels oeuvrant pour les politiques du programme "Sécurité et éducation routières"	0	0	0	0	<b>0</b>	0
11 – Personnels oeuvrant pour les politiques du programme "Affaires maritimes"	185 903 507	0	0	0	<b>185 903 507</b>	0
13 – Personnels oeuvrant pour les politiques du programme "Paysages, eau et biodiversité"	268 149 358	0	0	0	<b>268 149 358</b>	0
15 – Personnels relevant du ministère de la " Cohésion des territoires "	646 595 210	0	0	0	<b>646 595 210</b>	250 000
16 – Personnels oeuvrant pour les politiques du programme "Prévention des risques"	244 311 267	0	0	0	<b>244 311 267</b>	0
18 – Personnels relevant de programmes d'autres ministères	0	0	0	0	<b>0</b>	0
22 – Personnels transférés aux collectivités territoriales	2 833 335	0	0	0	<b>2 833 335</b>	11 980 000
23 – Personnels oeuvrant pour les politiques des programmes "énergie, climat et après-mines"	58 977 544	0	0	0	<b>58 977 544</b>	0
24 – Personnels oeuvrant dans le domaine des transports aériens	1 325 964	0	0	0	<b>1 325 964</b>	0
25 – Commission nationale du débat public	2 630 000	990 809	0	0	<b>3 620 809</b>	6 000 000
26 – Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA)	1 400 000	564 239	0	0	<b>1 964 239</b>	0
27 – Commission de régulation de l'énergie (CRE)	14 450 000	6 895 581	0	0	<b>21 345 581</b>	0
28 – Personnels oeuvrant pour le développement durable et pour les politiques du programme "expertise, information géographique et	51 428 081	0	0	0	<b>51 428 081</b>	0

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
météorologique"						
<b>Total</b>	<b>2 686 331 616</b>	<b>202 025 296</b>	<b>11 499 226</b>	<b>11 023 965</b>	<b>2 910 880 103</b>	<b>19 982 000</b>

## Conduite et pilotage des politiques de l'écologie du développement et de la mobilité durables

Programme n° 217 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

### 2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

#### 2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2019	FDC et ADP prévus en 2019
02 – Fonction juridique	0	1 993 192	0	0	<b>1 993 192</b>	0
03 – Politique et programmation de l'immobilier et des moyens de fonctionnement	0	64 595 414	610 715	0	<b>65 206 129</b>	1 050 000
04 – Politique et gestion des systèmes d'information et des réseaux informatiques	0	21 162 928	2 268 636	0	<b>23 431 564</b>	0
05 – Politique des ressources humaines et formation	155 496 682	79 573 649	0	94 777	<b>235 165 108</b>	720 000
06 – Actions nationales, européennes et internationales en faveur du développement durable	0	730 999	0	10 907 357	<b>11 638 356</b>	0
07 – Personnels oeuvrant pour les politiques du programme "Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables"	543 412 279	0	0	0	<b>543 412 279</b>	0
08 – Personnels oeuvrant pour les politiques du programme "Infrastructures et services de transports"	586 936 518	0	0	0	<b>586 936 518</b>	190 000
11 – Personnels oeuvrant pour les politiques du programme "Affaires maritimes"	179 637 558	0	0	0	<b>179 637 558</b>	0
13 – Personnels oeuvrant pour les politiques du programme "Paysages, eau et biodiversité"	265 326 250	0	0	0	<b>265 326 250</b>	0
15 – Personnels relevant du ministère de la " Cohésion des territoires "	659 762 217	0	0	0	<b>659 762 217</b>	250 000
16 – Personnels oeuvrant pour les politiques du programme "Prévention des risques"	239 861 029	0	0	0	<b>239 861 029</b>	0
22 – Personnels transférés aux collectivités territoriales	6 434 656	0	0	0	<b>6 434 656</b>	12 450 000
23 – Personnels oeuvrant pour les politiques des programmes "énergie, climat et après-mines"	57 523 022	0	0	0	<b>57 523 022</b>	0
24 – Personnels oeuvrant dans le domaine des transports aériens	2 135 680	0	0	0	<b>2 135 680</b>	0
25 – Commission nationale du débat public	2 450 000	990 809	0	0	<b>3 440 809</b>	3 000 000
26 – Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA)	1 400 000	576 986	0	0	<b>1 976 986</b>	0
27 – Commission de régulation de l'énergie (CRE)	14 450 000	6 450 581	0	0	<b>20 900 581</b>	0
28 – Personnels oeuvrant pour le développement durable et pour les politiques du programme "expertise, information géographique et météorologique"	51 070 264	0	0	0	<b>51 070 264</b>	0
<b>Total</b>	<b>2 765 896 155</b>	<b>176 074 558</b>	<b>2 879 351</b>	<b>11 002 134</b>	<b>2 955 852 198</b>	<b>17 660 000</b>

**Conduite et pilotage des politiques de l'écologie du développement et de la mobilité durables**

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 217

## 2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2019	FDC et ADP prévus en 2019
02 – Fonction juridique	0	1 993 192	0	0	<b>1 993 192</b>	0
03 – Politique et programmation de l'immobilier et des moyens de fonctionnement	0	92 067 064	10 510 211	0	<b>102 577 275</b>	1 050 000
04 – Politique et gestion des systèmes d'information et des réseaux informatiques	0	21 895 928	1 666 636	0	<b>23 562 564</b>	0
05 – Politique des ressources humaines et formation	155 496 682	79 573 649	0	94 777	<b>235 165 108</b>	720 000
06 – Actions nationales, européennes et internationales en faveur du développement durable	0	730 999	0	10 907 357	<b>11 638 356</b>	0
07 – Personnels oeuvrant pour les politiques du programme "Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables"	543 412 279	0	0	0	<b>543 412 279</b>	0
08 – Personnels oeuvrant pour les politiques du programme "Infrastructures et services de transports"	586 936 518	0	0	0	<b>586 936 518</b>	190 000
11 – Personnels oeuvrant pour les politiques du programme "Affaires maritimes"	179 637 558	0	0	0	<b>179 637 558</b>	0
13 – Personnels oeuvrant pour les politiques du programme "Paysages, eau et biodiversité"	265 326 250	0	0	0	<b>265 326 250</b>	0
15 – Personnels relevant du ministère de la " Cohésion des territoires "	659 762 217	0	0	0	<b>659 762 217</b>	250 000
16 – Personnels oeuvrant pour les politiques du programme "Prévention des risques"	239 861 029	0	0	0	<b>239 861 029</b>	0
22 – Personnels transférés aux collectivités territoriales	6 434 656	0	0	0	<b>6 434 656</b>	12 450 000
23 – Personnels oeuvrant pour les politiques des programmes "énergie, climat et après-mines"	57 523 022	0	0	0	<b>57 523 022</b>	0
24 – Personnels oeuvrant dans le domaine des transports aériens	2 135 680	0	0	0	<b>2 135 680</b>	0
25 – Commission nationale du débat public	2 450 000	990 809	0	0	<b>3 440 809</b>	3 000 000
26 – Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA)	1 400 000	576 986	0	0	<b>1 976 986</b>	0
27 – Commission de régulation de l'énergie (CRE)	14 450 000	6 450 581	0	0	<b>20 900 581</b>	0
28 – Personnels oeuvrant pour le développement durable et pour les politiques du programme "expertise, information géographique et météorologique"	51 070 264	0	0	0	<b>51 070 264</b>	0
<b>Total</b>	<b>2 765 896 155</b>	<b>204 279 208</b>	<b>12 176 847</b>	<b>11 002 134</b>	<b>2 993 354 344</b>	<b>17 660 000</b>



**Conduite et pilotage des politiques de l'écologie du développement et de la mobilité durables**

Programme n° 217 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

**PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE**

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandées pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020	Ouverts en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
<b>Titre 2 – Dépenses de personnel</b>	2 765 896 155	2 686 331 616	12 370 000	2 765 896 155	2 686 331 616	12 370 000
Rémunérations d'activité	1 605 887 355	1 563 464 925	12 370 000	1 605 887 355	1 563 464 925	12 370 000
Cotisations et contributions sociales	1 139 328 371	1 102 256 692	0	1 139 328 371	1 102 256 692	0
Prestations sociales et allocations diverses	20 680 429	20 609 999	0	20 680 429	20 609 999	0
<b>Titre 3 – Dépenses de fonctionnement</b>	176 074 558	166 725 035	7 612 000	204 279 208	202 025 296	7 612 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	129 075 703	119 041 034	7 562 000	157 280 353	154 341 295	7 562 000
Subventions pour charges de service public	46 998 855	47 684 001	50 000	46 998 855	47 684 001	50 000
<b>Titre 5 – Dépenses d'investissement</b>	2 879 351	2 000 000	0	12 176 847	11 499 226	0
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	2 879 351	2 000 000	0	12 176 847	11 499 226	0
<b>Titre 6 – Dépenses d'intervention</b>	11 002 134	11 023 965	0	11 002 134	11 023 965	0
Transferts aux entreprises	94 777	100 000	0	94 777	100 000	0
Transferts aux autres collectivités	10 907 357	10 923 965	0	10 907 357	10 923 965	0
<b>Total</b>	<b>2 955 852 198</b>	<b>2 866 080 616</b>	<b>19 982 000</b>	<b>2 993 354 344</b>	<b>2 910 880 103</b>	<b>19 982 000</b>

## DÉPENSES FISCALES

**Avertissement**

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Les chiffrages présentés pour 2020 ont été réalisés sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2020. L'impact des dispositions fiscales de ce dernier sur les recettes 2020 est, pour sa part, présenté dans les tomes I et II de l'annexe « Évaluation des Voies et Moyens ».

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

**DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (1)**

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage 2018	Chiffrage 2019	Chiffrage 2020
520111	<b>Exonération des dons et legs consentis à des associations d'utilité publique de protection de l'environnement et de défense des animaux</b> Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1923 - Dernière modification : 2008 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 795-4°</i>	1	1	1
<b>Total</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

**DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (1)**

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffrage 2018	Chiffrage 2019	Chiffrage 2020
140104	<b>Exonération des intérêts des livrets de développement durable</b> Revenus de capitaux mobiliers <i>Bénéficiaires 2018 : 24100000 Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1983 - Dernière modification : 2006 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 157-9° quater</i>	127	69	72
<b>Total</b>		<b>127</b>	<b>69</b>	<b>72</b>

**Conduite et pilotage des politiques de l'écologie du développement et de la mobilité durables**

Programme n° 217 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**JUSTIFICATION AU PREMIER EURO**
**ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
02 – Fonction juridique	0	1 801 817	1 801 817	0	1 801 817	1 801 817
03 – Politique et programmation de l'immobilier et des moyens de fonctionnement	0	55 999 275	55 999 275	0	101 594 557	101 594 557
04 – Politique et gestion des systèmes d'information et des réseaux informatiques	0	23 574 000	23 574 000	0	23 344 000	23 344 000
05 – Politique des ressources humaines et formation	157 675 833	78 299 314	235 975 147	157 675 833	77 733 519	235 409 352
06 – Actions nationales, européennes et internationales en faveur du développement durable	0	11 623 965	11 623 965	0	11 623 965	11 623 965
07 – Personnels oeuvrant pour les politiques du programme "Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables"	465 280 994	0	465 280 994	465 280 994	0	465 280 994
08 – Personnels oeuvrant pour les politiques du programme "Infrastructures et services de transports"	585 370 523	0	585 370 523	585 370 523	0	585 370 523
09 – Personnels oeuvrant pour les politiques du programme "Sécurité et éducation routières"	0	0	0	0	0	0
11 – Personnels oeuvrant pour les politiques du programme "Affaires maritimes"	185 903 507	0	185 903 507	185 903 507	0	185 903 507
13 – Personnels oeuvrant pour les politiques du programme "Paysages, eau et biodiversité"	268 149 358	0	268 149 358	268 149 358	0	268 149 358
15 – Personnels relevant du ministère de la " Cohésion des territoires "	646 595 210	0	646 595 210	646 595 210	0	646 595 210
16 – Personnels oeuvrant pour les politiques du programme "Prévention des risques"	244 311 267	0	244 311 267	244 311 267	0	244 311 267
18 – Personnels relevant de programmes d'autres ministères	0	0	0	0	0	0
22 – Personnels transférés aux collectivités territoriales	2 833 335	0	2 833 335	2 833 335	0	2 833 335
23 – Personnels oeuvrant pour les politiques des programmes "énergie, climat et après-mines"	58 977 544	0	58 977 544	58 977 544	0	58 977 544
24 – Personnels oeuvrant dans le domaine des transports aériens	1 325 964	0	1 325 964	1 325 964	0	1 325 964
25 – Commission nationale du débat public	2 630 000	990 809	3 620 809	2 630 000	990 809	3 620 809
26 – Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA)	1 400 000	564 239	1 964 239	1 400 000	564 239	1 964 239
27 – Commission de régulation de l'énergie (CRE)	14 450 000	6 895 581	21 345 581	14 450 000	6 895 581	21 345 581
28 – Personnels oeuvrant pour le développement durable et pour les politiques du programme "expertise, information géographique et météorologique"	51 428 081	0	51 428 081	51 428 081	0	51 428 081

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
<b>Total</b>	<b>2 686 331 616</b>	<b>179 749 000</b>	<b>2 866 080 616</b>	<b>2 686 331 616</b>	<b>224 548 487</b>	<b>2 910 880 103</b>

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

## ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

## PRINCIPALES ÉVOLUTIONS

Le programme 217, hors titre 2, est impacté en PLF 2020 par des transferts en base d'un montant total de **- 6 051 000 € en AE et -7 977 321 € en CP**, soit :

- un transfert relatif au coût annuel de maintenance des licences utilisées pour l'application RenoiRH vers le programme 218 - Conduite et pilotage des politiques économiques et financières (**- 425 545 € en AE=CP**) ;
- un transfert vers le programme 354 - Administration territoriale de l'Etat (**-5 617 387 € en AE et - 7 543 708 € en CP**) des crédits de fonctionnement des territoires ultra-marins ;
- un transfert relatif aux moyens de fonctionnement du commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire (COSSEN) vers le programme 152 – Gendarmerie nationale (**-8 068 € en AE=CP**).

## TRANSFERTS EN CRÉDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants		+71 000	+29 000	+100 000			<b>+100 000</b>	<b>+100 000</b>
HCESSIS (Haut commissariat à l'Economie sociale et solidaire et à l'innovation sociale)	124 ►	+71 000	+29 000	+100 000			<b>+100 000</b>	<b>+100 000</b>
Transferts sortants		-46 291 861	-20 962 540	-67 254 401	-6 051 000	-7 977 321	<b>-73 305 401</b>	<b>-75 231 722</b>
Contribution à la création du Haut Conseil pour le climat	► 129	-180 766	-47 762	-228 528			<b>-228 528</b>	<b>-228 528</b>
Création de l'ANCT - emploi de soutien du MCT pour le CGET	► 112	-74 442	-34 294	-108 736			<b>-108 736</b>	<b>-108 736</b>
Renforcement du CoSSeN	► 152	-81 916	-72 894	-154 810	-8 068	-8 068	<b>-162 878</b>	<b>-162 878</b>
Licences RenoiRH	► 218				-425 545	-425 545	<b>-425 545</b>	<b>-425 545</b>
Transferts SG Communs	► 354	-45 469 923	-20 576 124	-66 046 047			<b>-66 046 047</b>	<b>-66 046 047</b>
Extension des services facturiers - Ministère de l'Ecologie	► 156	-413 814	-202 466	-616 280			<b>-616 280</b>	<b>-616 280</b>
Extension des crédits de fonctionnement du programme 333 aux territoires ultra-marins	► 354				-5 617 387	-7 543 708	<b>-5 617 387</b>	<b>-7 543 708</b>
DILPEJ (Délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes)	► 124	-71 000	-29 000	-100 000			<b>-100 000</b>	<b>-100 000</b>

## TRANSFERTS EN ETPT

	Prog Source / Cible	ETPT ministériels	ETPT hors État
Transferts entrants		+1	

## Conduite et pilotage des politiques de l'écologie du développement et de la mobilité durables

Programme n° 217 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

	Prog Source / Cible	ETPT ministériels	ETPT hors État
HCESSIS (Haut commissariat à l'Economie sociale et solidaire et à l'innovation sociale)	124 ►	+1	
Transferts sortants		-1 173	
Mise en oeuvre de la LOM par l'ANTAI	► 753	-3	
Contribution à la création du Haut Conseil pour le climat	► 129	-2	
Création de l'ANCT - emploi de soutien du MCT pour le CGET	► 112	-2	
Renforcement du CoSSeN	► 152	-2	
Transferts SG Communs	► 354	-1 149	
Extension des services facturiers - Ministère de l'Ecologie	► 156	-14	
DILPEJ (Délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes)	► 124	-1	

### MESURES DE PÉRIMÈTRE

### EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

### EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2019	Effet des mesures de périmètre pour 2020	Effet des mesures de transfert pour 2020	Effet des corrections techniques pour 2020	Impact des schémas d'emplois pour 2020	<i>dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2019 sur 2020</i>	<i>dont impact des schémas d'emplois 2020 sur 2020</i>	(en ETPT)	
								Plafond demandé pour 2020	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4			(6)	
Catégorie A	11 766	0	- 146	+200	-30	0	-30	11 790	
Catégorie B	15 039	0	- 377	- 131	- 344	-91	- 253	14 187	
Catégorie C	12 136	0	- 649	-68	- 449	- 156	- 293	10 970	
<b>Total</b>	<b>38 941</b>	<b>0</b>	<b>-1 172</b>	<b>+1</b>	<b>- 823</b>	<b>- 247</b>	<b>- 576</b>	<b>36 947</b>	

Les chiffres présentés ci-dessus sont au périmètre du programme 217 « conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables – CPPEDMD ». Le programme 217 comprend les effectifs du ministère de la cohésion des territoires.

#### Volume et structure des emplois

Le plafond d'autorisation des emplois du programme 217 voté en LFI 2019 s'élevait à **38 941** ETPT.

En 2020, le programme 217 connaîtra une évolution de son plafond d'emplois de **- 1 994** ETPT, résultant des éléments suivants :

- l'effet en année pleine (ETPT) du schéma d'emplois mis en œuvre en 2019, soit **- 247** ETPT ;
- l'effet en année courante (ETPT) du schéma d'emplois pour 2020, soit **- 576** ETPT;
- le solde des mesures de périmètre et de transferts d'emplois établi à **- 1 172** ETPT ;
- une correction technique de **+ 1** ETPT.

L'effet des corrections techniques pour 2020 correspond à :

- l'ajustement de la structure du plafond d'emplois résultant des promotions internes au titre de 2019 et de 2020 ;

- l'impact dans le calcul de l'extension année pleine du schéma d'emplois 2019 de l'arrondi à une décimale des mois moyens d'entrée / sortie, soit + 1ETPT.

Dans le détail, le plafond d'emplois du programme 217 est construit comme suit :

1- Effet année pleine (EAP) du schéma d'emplois 2019 :

Le schéma d'emplois arrêté en LFI 2019 à -813 ETP produit un effet en 2020 estimé à - 247 ETPT après prise en compte des hypothèses de flux et des dates moyennes d'entrée et de sortie.

2- Effet année courante (EAC) du schéma d'emplois 2020:

Le schéma d'emplois 2020 est fixé à - 799 ETP. Après prise en compte des hypothèses de flux et des dates moyennes d'entrée et de sortie, « l'effet année courante » du schéma d'emplois 2020 est estimé à - 576 ETPT.

3- Transferts internes au budget de l'État (transferts entre missions et programmes)

**En 2020, le transfert entrant suivant a été acté (+1 ETPT) :**

- le transfert de 1 ETPT au bénéfice de l'action 28 (Expertise, information géographique et météorologique) en provenance du programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative » du ministère des solidarités et santé, correspondant au transfert depuis la DGCS d'un poste du haut-commissariat à l'économie sociale et solidaire à l'innovation sociale (HCESSIS).

**En 2020, les transferts sortants suivants ont été actés (-1 173 ETPT) :**

- le transfert de 1 149 ETPT depuis l'action 07 du programme 217 vers le programme 354 « Administration générale et territoriale de l'Etat » du ministère de l'intérieur, correspondant au transfert lié à la création des secrétariats généraux communs en DDI ;

- le transfert de 14 ETPT depuis l'action 07 (Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables) vers le programme 156 «Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » du ministère de l'action et des comptes publics, correspondant au déploiement des services facturiers, bloc 2 ;

- le transfert de 2 ETPT depuis l'action 07 du programme 217 et 1 depuis l'action 23 (énergie, climat et après-mines) vers le programme 129 « coordination du travail gouvernemental », pour le Haut Conseil pour l'Action Climatique ;

- le transfert de 2 ETPT depuis l'action 07 du programme 217 vers le programme 152 « Gendarmerie Nationale » du ministère de l'intérieur, correspondant au renforcement du Commandement spécialisé pour le nucléaire (CoSSeN) ;

- le transfert de 1 ETPT depuis l'action 07 du programme 217 vers le programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative » du ministère des solidarités et santé, correspondant à un transfert pour la délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes (DILPEJ) ;

- le transfert de 3 ETPT depuis l'action 08 du programme 217 vers le programme 753 « Contrôle et modernisation de la politique de circulation et du stationnement routier » du ministère de l'intérieur, correspondant à la mise en œuvre de la loi d'orientation des mobilités (LOM) par l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI) ;

- le transfert de 2 ETPT depuis l'action 07 du programme 217 vers le programme 112 « impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire, dans le cadre de la création de l'agence nationale pour la cohésion des territoires (ANCT).

4- Effet des mesures antérieures de décentralisation sur le PAE ministériel :

Le suivi des transferts liés aux différentes vagues de décentralisation sur le volet des emplois (nouveaux transferts, droit d'option, départs définitifs, etc.) est réalisé via des bases nominatives, permettant lors de chaque loi de finances d'ajuster le plafond d'emplois de l'action 22 (Personnels transférés aux collectivités territoriales) aux effectifs réellement mis à disposition des collectivités territoriales (dès transfert de service, l'ensemble des emplois mis à disposition des collectivités territoriales est basculé sur l'action 22 et rémunéré sur un article d'exécution budgétaire spécifique).

## Conduite et pilotage des politiques de l'écologie du développement et de la mobilité durables

Programme n° 217 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Le présent projet de loi de finances ne prend pas en compte « l'effet décentralisation » au titre de l'année 2020. Il sera ajusté par voie d'amendement gouvernemental lors des débats parlementaires afin de tenir compte de la réalité des droits d'option exercés jusqu'au 31 août 2019 et des départs dans les services transférés.

### ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois du programme
Catégorie A	941	254	6,50	978	727	7,12	37,00
Catégorie B	1 065	587	6,60	688	413	7,50	- 377,00
Catégorie C	1 071	601	6,40	612	395	7,20	- 459,00
<b>Total</b>	<b>3 077</b>	<b>1 442</b>	<b>6,50</b>	<b>2 278</b>	<b>1 535</b>	<b>7,26</b>	<b>- 799,00</b>

### EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

#### RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETP)

Service	LFI 2019	PLF 2020
Administration centrale	4 016	3 879
Services régionaux	18 434	17 996
Opérateurs	19	19
Services à l'étranger	0	0
Services départementaux	13 026	11 699
Autres	3 446	3 354
<b>Total</b>	<b>38 941</b>	<b>36 947</b>

**L'administration centrale** comprend : les effectifs de :

- l'action 07 (Secrétariat général, conseil général de l'environnement et du développement durable hors inspecteurs des missions d'inspection générale territoriales, cabinets ministériels) ;
- l'action 08 (Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer (DGITM) hors Direction des affaires maritimes (DAM); de l'action 11 (DGITM / DAM) ;
- l'action 13 (Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) ; de l'action 15 (DGALN) ;
- l'action 16 (Direction générale de la prévention des risques (DGPR) ; de l'action 23 (Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) ;
- l'action 28 (commissariat général au développement durable).

**Les services régionaux** comprennent : les effectifs des services régionaux et interrégionaux ou interdépartementaux, soit ceux des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), de la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France (DRIEA), de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Île-de-France (DRIHL), des directions interrégionales de la mer (DIRM), des directions interdépartementales des routes (DIR) et des directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL).

**Les services départementaux** comprennent : les effectifs des directions départementales interministérielles (DDI) et préfetures, hors emplois des services mis à disposition des collectivités territoriales.

**Les opérateurs** comprennent : les doctorants de l'École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE) et de l'École nationale des ponts et chaussées (ENPC).

**Les autres services ou entités** comprennent : les effectifs :

- des cabinets ministériels ;
- de certaines écoles, soit les élèves et personnels supportés par le budget général pour l'École nationale des techniciens de l'équipement (ENTE) et uniquement les élèves pour l'ENPC et l'ENTPE ; la Commission nationale de débat public (CNDP) ;
- de l'autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires (ACNUSA) ; la Commission de régulation de l'énergie (CRE) ; les effectifs ministériels des services de l'Etat en collectivités d'outremer, les services techniques centraux et services particuliers (Armement phares et balises, École nationale de sécurité et d'administration de la mer (ENSAM), etc.) ainsi que des services à compétence nationale (Centre ministériel de valorisation des ressources humaines (CMVRH), etc.) ;
- des inspecteurs des missions d'inspection générale territoriales ;
- les mises à disposition auprès des collectivités territoriales (action 22).

La baisse des effectifs dans les services départementaux résulte principalement du transfert vers le ministère de l'intérieur des emplois liés à la création des secrétariats généraux communs.

## RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	ETPT
02 – Fonction juridique	0
03 – Politique et programmation de l'immobilier et des moyens de fonctionnement	0
04 – Politique et gestion des systèmes d'information et des réseaux informatiques	0
05 – Politique des ressources humaines et formation	0
06 – Actions nationales, européennes et internationales en faveur du développement durable	0
07 – Personnels oeuvrant pour les politiques du programme "Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables"	6 283
08 – Personnels oeuvrant pour les politiques du programme "Infrastructures et services de transports"	9 813
09 – Personnels oeuvrant pour les politiques du programme "Sécurité et éducation routières"	0
11 – Personnels oeuvrant pour les politiques du programme "Affaires maritimes"	2 669
13 – Personnels oeuvrant pour les politiques du programme "Paysages, eau et biodiversité"	3 571
15 – Personnels relevant du ministère de la " Cohésion des territoires "	9 531
16 – Personnels oeuvrant pour les politiques du programme "Prévention des risques"	3 194
18 – Personnels relevant de programmes d'autres ministères	0
22 – Personnels transférés aux collectivités territoriales	278
23 – Personnels oeuvrant pour les politiques des programmes "énergie, climat et après-mines"	771
24 – Personnels oeuvrant dans le domaine des transports aériens	24
25 – Commission nationale du débat public	10
26 – Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA)	12



## Conduite et pilotage des politiques de l'écologie du développement et de la mobilité durables

Programme n° 217 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	ETPT
27 – Commission de régulation de l'énergie (CRE)	154
28 – Personnels oeuvrant pour le développement durable et pour les politiques du programme "expertise, information géographique et météorologique"	637
<b>Total</b>	<b>36 947</b>

### RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2019-2020 : 400

Le ministère a prévu de recruter 400 apprentis pour l'année scolaire 2019-2020, dont 180 sur le périmètre du budget général.

### INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'indicateur de gestion des ressources humaines est présenté dans la partie "Objectifs et indicateurs de performance"

### PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2019	PLF 2020
<b>Rémunération d'activité</b>	<b>1 605 887 355</b>	<b>1 563 464 925</b>
<b>Cotisations et contributions sociales</b>	<b>1 139 328 371</b>	<b>1 102 256 692</b>
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	900 624 515	873 759 265
- Civils (y.c. ATI)	732 109 925	705 034 060
- Militaires	23 017 908	21 049 372
- Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)	145 496 682	147 675 833
- Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)		
Cotisation employeur au FSPOEIE	13 561 341	13 119 116
Autres cotisations	225 142 515	215 378 311
<b>Prestations sociales et allocations diverses</b>	<b>20 680 429</b>	<b>20 609 999</b>
<b>Total Titre 2 (y.c. Cas pensions)</b>	<b>2 765 896 155</b>	<b>2 686 331 616</b>
<b>Total Titre 2 (hors Cas pensions)</b>	<b>1 865 271 640</b>	<b>1 812 572 351</b>
FDC et ADP prévus en T2	12 890 000	12 370 000

Le montant de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale « Pensions » inscrit au programme est de 873,7 M€ dont 705 M€ au titre des personnels civils (taux de 74,28%), 147,7 M€ au titre de la subvention d'équilibre au Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'Etat, 21 M€ au titre des personnels militaires (taux de 126,07%) et 3,1 M€ au titre des allocations temporaires d'invalidité (taux de 0,32%).

Une enveloppe de 0,5 M€ de CAS Pensions est prévue afin de permettre le remboursement par le ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) et le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales (MCTRCT) au bénéfice des collectivités locales l'écart de cotisations entre CAS Pensions et Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), pour les personnels issus des MTES/MCTRCT affectés en position de détachement dans ces collectivités, dans le cadre de la réforme de la gestion de l'application du droit des sols (ADS) et de l'assistance technique fournie par l'État pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT).

Les allocations d'aide au retour à l'emploi pour les personnels des MTES et MCT représenteront 3,2 M€ en 2020, pour environ 650 agents.

## ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)	
<b>Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions</b>	
<b>Socle Exécution 2019 retraitée</b>	<b>1 808,07</b>
Prévision Exécution 2019 hors CAS Pensions	1 861,66
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2019-2020	-46,22
Débasage de dépenses au profil atypique :	-7,37
- GIPA	-
	0,0
	4
- Indemnisation des jours de CET	-
	6,8
	8
- Mesures de restructurations	-
	2,8
	0
- Autres	2,3
	5
<b>Impact du schéma d'emploi</b>	<b>-29,39</b>
EAP schéma d'emplois 2019	-7,89
Schéma d'emplois 2020	-21,50
<b>Mesures catégorielles</b>	<b>12,62</b>
<b>Mesures générales</b>	<b>0,06</b>
Rebasage de la GIPA	0,00
Variation du point de la fonction publique	0,00
Mesures bas salaires	0,06
<b>GVT solde</b>	<b>12,98</b>
GVT positif	26,61
GVT négatif	-13,63
<b>Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA</b>	<b>7,34</b>
Indemnisation des jours de CET	5,49
Mesures de restructurations	4,35
Autres	-2,50
<b>Autres variations des dépenses de personnel</b>	<b>0,90</b>
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,00
Autres	0,90
<b>Total</b>	<b>1 812,57</b>

Le glissement vieillesse technicité (GVT) positif indiciaire est évalué à 1,99 % des rémunérations principales de l'ensemble des agents du programme, y compris ceux mis à disposition des collectivités locales dans le cadre de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, représentant une progression de la masse salariale de 26,6 M€ hors CAS.

Le GVT négatif pour les agents du périmètre non transféré aux collectivités locales représente une réduction de la masse salariale du programme évaluée à 13,6 M€ hors CAS, soit 0,8 % de la masse salariale HCAS totale. Au total, le GVT présente un solde de 13 M€ hors contribution au CAS pensions, soit 0,7 % de la masse salariale HCAS totale inscrite au PLF.

La rubrique « rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA » comprend notamment les mesures d'accompagnement des réformes (4,4 M€), les rachats des jours des comptes-épargne-temps (CET) (5,5 M€), comprenant l'effet induit par le rendez-vous salarial du 18 juin 2018 : revalorisation de 10 € du montant des jours monétisés au titre du CET. L'enveloppe de crédits relative à l'accompagnement de la mise en œuvre des réformes vise à permettre notamment le versement de primes de restructuration de services, d'indemnités temporaires de mobilité et d'indemnités de départ volontaire. Ces crédits, qui concernent tant les personnels du MTES que ceux du MCTRCT, favoriseront une gestion des ressources humaines en lien avec les attentes des services et des agents.

La rubrique « autres variations des dépenses de personnel » comprend notamment la prise en compte d'une enveloppe dédiée à l'évolution des missions de la Commission nationale du débat public (1M€).

## Conduite et pilotage des politiques de l'écologie du développement et de la mobilité durables

Programme n° 217 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**FONDS DE CONCOURS** : En application de l'article 10-III de la loi n° 2009-1291 du 26 octobre 2009 relative au transfert aux départements des parcs de l'équipement et à l'évolution de la situation des ouvriers des parcs et ateliers, les collectivités territoriales remboursent à l'Etat les charges de personnel des ouvriers des parcs et ateliers (OPA) mis à leur disposition dans le cadre de ce transfert. Ces sommes sont remboursées sous forme de fonds de concours et rattachées aux crédits de personnel du programme 217. Pour 2019, le montant de ces fonds de concours a vocation à diminuer en raison du dispositif permettant aux OPA d'intégrer la fonction publique territoriale et dont les effets sont intervenus depuis le 1er janvier 2015. A compter du 1er janvier 2020, ce seront moins de 300 OPA qui resteront mis à disposition des collectivités territoriales et qui feront l'objet d'un remboursement de leur masse salariale à hauteur de 11,9 M€.

### COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emploi	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Catégorie A	61 704	68 241	70 085	53 049	59 346	60 506
Catégorie B	38 280	41 494	42 303	33 342	36 300	36 942
Catégorie C	32 995	34 459	34 063	28 264	29 571	29 130

### MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2020	Coût 2020	Coût en année pleine
Mesures statutaires	0					5 977 852	5 977 852
<i>Marins - négociation collective annuelle obligatoire</i>	150	C	<i>Marins du commerce</i>	01-2020	12	100 000	100 000
<i>Mesures diverses en faveur des personnels contractuels (RIN et Berkani)</i>	250	A/B/C	<i>Divers non titulaires</i>	01-2020	12	70 827	70 827
<i>Mise en oeuvre du protocole PPCR</i>	21 300	A/C	<i>Divers corps</i>	01-2020	12	5 273 225	5 273 225
<i>Reclassement statutaire des ICTPE</i>	315	A	<i>Ingénieurs des travaux publics de l'Etat</i>	01-2020	12	53 800	53 800
<i>Transformation d'emploi - Plan de requalification</i>	450	A/B/C	<i>Divers corps</i>	01-2020	12	480 000	480 000
Mesures indemnitaires	0					6 640 000	6 640 000
<i>Moyens hauturiers des affaires maritimes (modification de l'organisation du travail)</i>	150	A/B/C	<i>Divers corps</i>	01-2020	12	340 000	340 000
<i>Revalorisation des régimes indemnitaires des personnels ministériels</i>	25 000	A/B/C	<i>Divers corps</i>	01-2020	12	6 300 000	6 300 000
<b>Total</b>						<b>12 617 852</b>	<b>12 617 852</b>

L'enveloppe catégorielle prise en compte dans le plafond de crédits du ministère et dont bénéficieront les agents du MTES et du MCTRCT en 2020 est de 12,6 M€ (hors contribution au CAS pensions). La programmation prévisionnelle indicative est la suivante :

la mise en œuvre du protocole « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR : 5,3 M€) qui se traduit par une revalorisation des grilles indiciaires pour les agents de catégories A et C ;

- la revalorisation des régimes indemnitaires des personnels ministériels (6,3 M€) ;
- la poursuite du plan pluriannuel de requalification des emplois de catégorie C en B et de catégorie B en A (0,5 M€). Il s'agit de reconnaître les compétences acquises et la nature des postes occupés par les agents. Ce plan vise également à favoriser l'évolution des organisations et la prise en compte des nouveaux enjeux des politiques publiques (transition énergétique, logement, etc.) ;
- la prise en compte de l'impact sur l'organisation du travail de la modification des moyens hauturiers en 2020 (0,3 M€) ;
- la négociation collective annuelle obligatoire des marins du commerce (0,1 M€) ;
- la mesure en faveur des personnels non titulaires (0,1 M€) ;

- la révision du reclassement statutaire des ingénieurs divisionnaires des travaux publics de l'Etat en cas de promotion à l'emploi fonctionnel d'ingénieurs en chefs de travaux publics de l'Etat (0,05 M€).

## ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Prévision Titre 3	Prévision Titre 5	Total
Restauration collective		7 206 516		7 206 516
Logement, prêt immobilier		100 000		100 000
Famille dont arbre de Noël, centre de vacances, colonies		1 800 000		1 800 000
Œuvres sociales, prêts sociaux, secours et soutien de toute nature (juridique, mutuelle, etc.)		5 206 000		5 206 000
Santé (soins et prévention)		2 453 570		2 453 570
Autres		970 000		970 000
<b>Total</b>		<b>17 736 086</b>		<b>17 736 086</b>

Il est à noter que les dépenses d'action sociale mentionnées ci-dessus sont relatives aux emplois relevant du ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales (MCTRCT).

Les dépenses d'action sociale hors titre 2 en matière de restauration collective sont prévues à hauteur de 7,20 M€ pour 2020 en cohérence avec l'évolution pluriannuelle de la fréquentation des restaurants administratifs.

Le poste de dépenses relatif au logement porte sur le financement de la réservation de logements à caractère social proposés à la location aux agents des MTES et MCTRCT.

Les dépenses engagées au titre de la politique familiale sont prévues pour un montant de 1,80 M€ en 2020. Ces crédits permettent notamment de financer l'arbre de Noël des enfants du personnel, via une subvention de 40 € par enfant de moins de 13 ans, ainsi que la participation interministérielle prise en charge sur les budgets MTES et MCTRCT pour les séjours d'enfants organisés par le Comité de gestion des centres de vacances (CGCV). Emarge aussi sur ce poste de dépenses, de manière plus marginale, la réservation de places en crèches.

Le montant des subventions aux associations est de l'ordre de près de 5,20 M€. Les subventions versées permettront notamment aux associations de rembourser au budget général du ministère les rémunérations des agents mis à disposition par les MTES/MCTRCT.

En ce qui concerne les dépenses de médecine de prévention, la dotation prévue pour 2020 s'élève à 2,45 M€. Ces crédits permettent à l'État d'assumer ses obligations d'employeur dans le domaine de l'hygiène, de la sécurité et de la prévention des risques professionnels avec les conventions de santé au travail, le fonctionnement des cabinets médicaux, l'achat des vaccins, et les études en matière de prévention des risques professionnels ainsi que l'accompagnement des services sur des problématiques de prévention des RPS (cf financement des prestations de psychologues du travail par exemple), mais également les contrôles médicaux, notamment les visites obligatoires lors de l'embauche des personnels.

Le poste « Autres » comprend, quant à lui, les crédits d'initiative locale dédiés au financement des actions collectives programmées par les Comités locaux d'action sociale (CLAS), lesquelles actions contribuent au renforcement du lien social entre les agents, ainsi que les crédits de la politique ministérielle en faveur des agents en situation de handicap menée dans le cadre de la convention co-signée avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

En 2020, sera aussi financée la participation ministérielle annuelle au référencement de l'offre de prestation sociale complémentaire en vigueur depuis 2019.

**COÛTS SYNTHÉTIQUES****INDICATEURS IMMOBILIERS****RATIO D'EFFICIENCE BUREAUTIQUE**

## DÉPENSES PLURIANNUELLES

## GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

## MARCHÉS DE PARTENARIAT

## MARCHÉ DE PARTENARIAT / CBI POUR L'ACHAT DE LA TOUR SÉQUOIA

La Tour Séquoia (auparavant appelée tour Esplanade) est située à proximité immédiate de l'Arche, et a été libérée par son occupant précédent fin 2013. Elle a d'abord été louée par l'État et rénovée par le propriétaire en 2014, pour permettre l'installation de 2 500 agents d'administration centrale en mars 2015.

L'option d'achat prévue dans le bail civil a été levée le 30 juin 2015, et le crédit-bail pour l'acquisition de cette tour a été signé pour un montant de 541,08 M€. Le partenaire retenu au terme de la procédure est composé de l'alliance de deux sociétés : la Banque Postale Crédit Entreprise (LPBCE) et la Deutsche Pfandbriefbank AG (DP AG).

Le crédit-bail doit se terminer le 31 janvier 2033 et le coût global du contrat sur l'ensemble de la période est de 621,6 M€.

Opération	Acteur public	Pouvoir adjudicateur	Type de contrat	Partenaire	Date de signature
Crédit bail pour l'achat de la Tour Séquoia	État	Ministère de la transition écologique et solidaire	Crédit-bail	LPBCE DP AG	30 juin 2015

Opération	Année de livraison	Investissement (M€ TTC)	Dont État	Dont opérateurs et agences	Dont collectivités locales (CPER)	Dont administrations de sécurité sociale	Dont Europe (FEDER)	Débit (M€ TTC)	Montant de la cession Dailly (M€ TTC)	Loyers moyens (M€ TTC)	Nombre d'années
Crédit-bail	2015*	479,78	479,78	0	0	0	0	41,58	0	34	18
Dont 1 <sup>ère</sup> tranche											
Dont 2 <sup>ème</sup> tranche											

\* Cette date constitue la livraison du bâtiment, l'échéancier des paiements s'étalant jusqu'en 2033.

## Conduite et pilotage des politiques de l'écologie du développement et de la mobilité durables

Programme n° 217 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

(en millions d'euros)

Autorisations d'engagement Crédits de paiement	Années antérieures	2018	2019	2020	2021	2022 et années postérieures	Total
Investissement	479,8 48,2	0,0 21,8	0,0 22,6	0,0 23,5	0,0 24,4	0,0 339,4	<b>479,8</b> <b>479,8</b>
Fonctionnement	7,8 7,5	2,4 2,6	2,5 2,7	2,7 2,7	2,7 2,7	34,8 34,8	<b>53,0</b> <b>53,0</b>
Financement	40,7 20,1	0,0 8,1	0,0 7,7	2,4 7,2	6,8 6,8	39,0 39,0	<b>88,8</b> <b>88,8</b>

### MARCHÉ DE PARTENARIAT / BEA DE RÉNOVATION DE LA GRANDE ARCHE DE LA DÉFENSE

Ce bail a pour objet la rénovation de la paroi sud de la Grande Arche, propriété de l'État.

Les travaux de régénération de cet immeuble, indispensables compte tenu de l'obsolescence des équipements et nécessaires pour densifier l'occupation, font l'objet d'un bail emphytéotique administratif (BEA) et d'un contrat de location en retour, sur une durée de 20 ans, soit jusqu'en 2034.

La procédure de dialogue compétitif a été lancée en mars 2013. Ce dialogue s'est clôturé en juin 2014.

La signature des contrats a été réalisée le 30 septembre 2014, avec la société Eiffage/Armanéo, pour 292,72 M€.

Le coût global du contrat sur l'ensemble de la période est de 354,6 M€.

Opération	Acteur public	Pouvoir adjudicateur	Type de contrat	Partenaire	Date de signature
BEA de rénovation de la Grande Arche	Etat	Ministère de la transition écologique et solidaire	BEA	Eiffage/ Armanéo	30 septembre 2014

Opération	Année de livraison	Investissement (M€ TTC)	Dont État	Dont opérateurs et agences	Dont collectivités locales (CPER)	Dont administrations de sécurité sociale	Dont Europe (FEDER)	Débit (M€ TTC)	Montant de la cession Dailly (M€ TTC)	Loyers moyens (M€ TTC)	Nombre d'années
BEA de rénovation de la Grande Arche	2017*	230,95	230,95	0	0	0	0	59,85	180	20	20
Dont 1 <sup>ère</sup> tranche											
Dont 2 <sup>ème</sup> tranche											

\* cette date constitue la livraison du bâtiment (2017), l'échéancier des paiements s'étalant quant à lui jusqu'en 2034.

(en millions d'euros)

Autorisations d'engagement Crédits de paiement	Années antérieures	2018	2019	2020	2021	2022 et années postérieures	Total
Investissement	261,1 14,7	-4,9 8,0	-4,3 9,0	-3,9 9,5	-3,3 10,1	-13,7 179,7	<b>230,9</b> <b>230,9</b>
Fonctionnement	3,1 3,1	4,3 4,3	3,2 3,2	3,1 3,1	3,1 3,1	39,1 39,1	<b>55,9</b> <b>55,9</b>
Financement	2,4 2,4	6,0 6,0	6,3 6,3	5,9 5,9	5,6 5,6	41,7 41,7	<b>67,8</b> <b>67,8</b>

### CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

Action / Opérateur	CPER 2007-2014 (rappel du montant contractualisé)	AE engagées au 31/12/2019	CP réalisés au 31/12/2019	AE demandées pour 2020	CP demandés pour 2020	CP sur engagements à couvrir après 2020
--------------------	---	---------------------------	---------------------------	------------------------	-----------------------	---

CPER 2007-2014

**Génération CPER 2015-2020**

Action / Opérateur	CPER 2015-2020 (rappel du montant contractualisé)	AE engagées au 31/12/2019	CP réalisés au 31/12/2019	AE demandées pour 2020	CP demandés pour 2020	CP sur engagements à couvrir après 2020
--------------------	---	---------------------------	---------------------------	------------------------	-----------------------	---

CPER 2015-2020

**Total des crédits de paiement pour ce programme**

CP demandés pour 2020	CP sur engagements à couvrir après 2020
-----------------------	---

**GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX**



## Conduite et pilotage des politiques de l'écologie du développement et de la mobilité durables

Programme n° 217 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

### SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

#### ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2019

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2018 (RAP 2018)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2018 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018	AE LFI 2019 + reports 2018 vers 2019 + prévision de FDC et ADP	CP LFI 2019 + reports 2018 vers 2019 + prévision de FDC et ADP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019
754 819 836	0	197 356 567	240 558 737	673 698 149

#### ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP au-delà 2022
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019	CP demandés sur AE antérieures à 2020 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2021 sur AE antérieures à 2020	Estimation des CP 2022 sur AE antérieures à 2020	Estimation des CP au-delà de 2022 sur AE antérieures à 2020
673 698 149	78 204 714 0	61 372 702	49 441 442	484 679 291
AE nouvelles pour 2020 AE PLF / AE FDC et ADP	CP demandés sur AE nouvelles en 2020 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2021 sur AE nouvelles en 2020	Estimation des CP 2022 sur AE nouvelles en 2020	Estimation des CP au-delà de 2022 sur AE nouvelles en 2020
179 749 000 7 612 000	146 343 773 7 612 000	17 214 614	10 793 742	5 396 871
<b>Totaux</b>	<b>232 160 487</b>	<b>78 587 316</b>	<b>60 235 184</b>	<b>490 076 162</b>

#### CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2020

CP 2020 demandés sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP 2021 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP 2022 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP au-delà de 2022 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020
82.2%	9.2%	5.8%	2.9%

Le montant des engagements non couverts au 31 décembre 2018 était de 755 M€. Le principal de ces restes à payer relevait des engagements établis sur près de vingt ans au titre du bail emphytéotique pour la rénovation de l'Arche, signé en septembre 2014, et de la conclusion d'un crédit-bail pour l'achat de la Tour Séquoia, en juin 2015.

Ceci a pour corollaire la diminution progressive des restes à payer. Cette diminution est accentuée en 2019 par la déduction des montants prévus dans le cadre du débouclage du crédit-bail pour l'achat de la Tour Séquoia (16,9 M€) et le dédit actualisé du bail emphytéotique administratif de la Grande Arche (21 M€).

Le montant des engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2019 devrait donc être d'environ 674 M€.

L'échéancier ci-dessus précise le rythme de mobilisation des CP nécessaires à la couverture de ces engagements.

## JUSTIFICATION PAR ACTION

**ACTION n° 02 0,1%****Fonction juridique**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	0	1 801 817	<b>1 801 817</b>	0
Crédits de paiement	0	1 801 817	<b>1 801 817</b>	0

La maîtrise du risque juridique et ses conséquences financières impliquent nécessairement une politique tendant à éviter les litiges et à favoriser l'adoption de cadres juridiques fiables.

La fonction juridique contribue globalement au renforcement de la sécurité juridique des actions menées. Elle revêt une dimension préventive, de veille et d'information juridique, de conseil et d'assistance aux services et aux responsables, ainsi qu'une dimension de résolution des conflits pouvant survenir dans l'exercice des missions des ministères de la transition écologique et solidaire (MTES) et de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales (MCTRCT) (traitement des litiges par voie amiable ou contentieuse).

Les modes d'actions de la fonction juridique sont :

- le conseil, l'expertise et l'assistance auprès des services et des établissements publics sous tutelle des ministères ;
- la sécurisation de la commande publique ;
- l'analyse du droit communautaire et du droit public de l'économie, notamment dans le champ des services publics ou des activités concurrentielles ;
- la veille, la valorisation et la diffusion de l'information juridique dans l'ensemble des domaines couverts par les deux ministères ;
- les études et commentaires juridiques ;
- la défense des intérêts de l'État et l'instruction des litiges ou le règlement amiable des différends ;
- l'exécution des décisions de justice et le règlement financier des missions et contentieux relevant du programme ;
- la protection des agents dans le cadre de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- le règlement des conséquences indemnitaires des accidents de la circulation impliquant un véhicule de l'administration ;
- la participation à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires ainsi qu'internationaux et communautaires ;
- la mise en œuvre pour le compte des ministères des mesures tendant à assurer l'amélioration de la qualité de la réglementation et à simplifier le droit et l'accès aux citoyens ;
- la participation à la définition des actions de formation juridique en direction des agents ;
- l'exploitation d'un système d'information permettant notamment de suivre les dossiers contentieux et de rendre compte de leurs enjeux juridiques et/ou financiers.

L'action s'exécute en liaison avec :

- les services et responsables des autres programmes ;
- les services juridiques des autres ministères ;
- les juridictions de l'ordre administratif ;
- l'agent judiciaire de l'État – dans le cadre du mandat légal, pour les juridictions judiciaires ;
- les sociétés d'assurance ou mutuelles privées ;
- le cas échéant, des avocats ou conseils juridiques externes.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	1 801 817	1 801 817
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 801 817	1 801 817
<b>Total</b>	<b>1 801 817</b>	<b>1 801 817</b>

**1. Conseil et assistance aux directions d'administration centrale et aux services déconcentrés (216 210 € en AE et en CP)**

Certaines affaires peuvent nécessiter le recours à l'assistance d'un avocat en raison de la spécificité des compétences que requiert leur traitement.

Des bons de commande pour des prestations de conseil juridique pourront être émis à destination des cabinets d'avocats attributaires du marché public de prestations de conseil juridique pour les ministères en charge de l'environnement et du logement conclu en novembre 2015.

Ce marché, conclu sans minimum ni maximum de commandes, comporte trois lots : Droit public, Transport, et Environnement.

**2. Protection statutaire des fonctionnaires (182 072 € en AE et en CP)**

En moyenne, le coût d'un dossier de protection fonctionnelle est de 10 000 € lorsqu'il s'agit d'assurer la défense d'un agent poursuivi en recherche de responsabilité dans le cadre d'une procédure pénale. Le coût moyen, en revanche, d'un dossier de protection d'un agent victime est nettement plus faible et avoisine les 3 000 € par dossier.

Quatre dossiers de protection fonctionnelle en cours génèrent des coûts substantiellement supérieurs à ce coût moyen. Il s'agit de dossiers concernant des agents mis en examen dans des affaires pour lesquelles l'instruction dure depuis plusieurs années et engendre, eu égard à leur complexité, de nombreux actes.

**3. Indemnisations liées aux accidents de la circulation impliquant un véhicule de service (341 385 € en AE et en CP)**

Le coût moyen d'un accident est estimé à 28 335 € pour un dossier contentieux et à 2 615 € pour un dossier traité à l'amiable.

L'enveloppe est répartie entre les services déconcentrés – DREAL (créances des tiers payeurs, honoraires de médecins et préjudices matériels) et l'administration centrale (dossiers pour les véhicules de l'administration centrale, et le règlement des préjudices corporels à l'amiable et l'exécution des décisions de justice).

**4. Autres contentieux (1 062 150 € en AE et en CP)**

Ces dépenses recouvrent quatre domaines :

- le remboursement au Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante des indemnisations versées aux agents du MTES et du MCTRCT victimes de l'amiante ou à leurs ayants-droits. Le montant de ces dépenses ne peut aujourd'hui être évalué de manière certaine ;

- le contentieux de la fonction publique : sont imputées sur le programme 217, hors titre 2, toutes les condamnations au paiement de dommages et intérêts (à l'exclusion de tous rappels de primes et de traitements) prononcées contre l'État en vue de l'indemnisation des préjudices subis par les agents du ministère du fait d'agissements fautifs de l'administration ;

- le contentieux de l'ingénierie publique non pris en charge par le programme 113 ou un autre programme, c'est-à-dire les condamnations concernant les services du ministère qui n'avaient pas une mission exclusive de maîtrise d'œuvre prononcées, soit sur le fondement de la responsabilité contractuelle ou quasi délictuelle à l'égard des autres constructeurs, soit sur le fondement de la responsabilité pour dommages de travaux publics à l'égard des

usagers ou tiers et le cas échéant le contentieux des marchés publics de centrale non pris en charge par les crédits de l'opération elle-même ;

- les frais de justice mis à la charge de l'État par les juridictions administratives (article L. 761-1 du code de justice administrative) et les intérêts et anatocisme assortissant les condamnations (articles 1153 et 1154 du code civil). Ces contentieux génèrent un volume de dépenses obligatoires difficilement prévisibles puisque conditionnées par le sens des décisions rendues par les juridictions administratives.

### **ACTION n° 03 2,0%**

#### **Politique et programmation de l'immobilier et des moyens de fonctionnement**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	0	55 999 275	<b>55 999 275</b>	895 000
Crédits de paiement	0	101 594 557	<b>101 594 557</b>	895 000

La politique et la programmation des moyens de fonctionnement et de l'immobilier sont élaborées pour l'ensemble des services du MTES et du MCTRCT (hormis ceux qui relèvent du programme 333) par le responsable du programme 217. Une offre de qualité est recherchée, visant à fournir aux agents un service adapté à l'exercice de leurs missions dans un contexte de réduction des dépenses.

Cette action s'inscrit intégralement dans l'objectif d'exemplarité et de fonctionnement durable des services de l'État en recherchant un moindre impact des activités sur l'environnement, une efficacité accrue de la dépense et une efficacité sociale renforcée de la commande publique

Elle revêt une triple finalité :

#### **1. Élaborer et piloter la politique foncière et immobilière des deux ministères et, à ce titre :**

- piloter et coordonner les actions foncières mises en œuvre par le MTES et le MCTRCT ou par les établissements publics qui leur sont rattachés afin d'accroître l'offre foncière d'origine publique destinée à des projets d'aménagement en vue principalement de la production de logements, notamment sociaux ;
- assurer la maîtrise d'ouvrage et la conduite d'opérations pour des projets immobiliers de l'administration centrale des ministères ;
- piloter la politique patrimoniale et immobilière des ministères, en partenariat avec la direction de l'immobilier de l'État.

**2. Fournir aux services des conditions de travail satisfaisantes dans des implantations immobilières rationalisées**, en les faisant bénéficier de l'ensemble des services d'utilité collective nécessaires à leur activité dans un environnement de travail conforme aux niveaux de service attendus en optimisant les surfaces allouées en application des objectifs fixés par la politique immobilière de l'État.

#### **3. Mettre en œuvre, en administration centrale, les prestations logistiques pour les directions générales et les cabinets ministériels.**

L'objectif constant des services de soutien logistique est de garantir l'efficacité des dépenses engagées, par la centralisation du processus de commande publique et la professionnalisation des acheteurs, dans le respect des engagements pris avec les services sensibilisés à la diminution des dépenses de fonctionnement et à la réduction du train de vie de l'État.

Cette action porte également la dotation dont le conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) a besoin pour assurer ses missions d'expertise, d'audit, d'étude, d'évaluation, de conseil, d'appui et de coopération internationale que lui confie le Gouvernement, ainsi que sa mission permanente d'inspection générale de l'action des services de l'État placés sous l'autorité du MTES ou du MCTRCT, et des établissements publics placés

## Conduite et pilotage des politiques de l'écologie du développement et de la mobilité durables

Programme n° 217 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

sous leur tutelle. Le CGEDD siège également en formation d'autorité environnementale et accueille les missions régionales de l'autorité environnementale.

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	53 999 275	90 095 331
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	53 999 275	90 095 331
Dépenses d'investissement	2 000 000	11 499 226
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	2 000 000	11 499 226
<b>Total</b>	<b>55 999 275</b>	<b>101 594 557</b>

Le montant de la dotation qu'il était initialement prévu d'inscrire en projet de loi de finances pour 2019 a été modifié par les mouvements de crédits suivants :

- un transfert pour les moyens de fonctionnement du commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire (COSSEN) vers le programme 152 – Gendarmerie nationale (**-8 068 € en AE=CP**) ;
- un transfert des crédits de fonctionnement des territoires ultra-marins à destination du programme 354 – Administration territoriale de l'État (**- 5 617 387 € en AE et -7 543 708 € en CP**).

Le solde de ces transferts sortants s'élève à **- 5 625 455 € en AE et - 7 551 776 € en CP** pour le programme 217.

#### A. FONCTIONNEMENT COURANT DU CGEDD (716 377 € EN AE ET EN CP)

Ces crédits sont destinés au fonctionnement courant du CGEDD, de l'autorité environnementale (AE), des missions régionales d'autorité environnementale (MRAe), de l'autorité de la qualité de service dans les transports (AQST), de l'autorité de supervision indépendante des redevances aéroportuaires (ASI), du comité d'histoire ministériel. Ils recouvrent la prise en charge des frais de mission (déplacements), de réception et de représentation, de financement de l'informatique spécifique (notamment suivi et gestion des rapports et audits), de la communication, des publications, ou encore des colloques organisés par le Conseil et des prestations d'études et de conseil.

#### B. FONCTIONNEMENT COURANT DE L'ADMINISTRATION CENTRALE (23 428 605 € EN AE ET 22 428 606 € EN CP)

##### 1. Fonctionnement courant de l'administration centrale et des services rattachés (21 705 469 € en AE et 20 705 469 € en CP)

La dotation demandée est destinée au financement des dépenses de fonctionnement courant des services de l'administration centrale du MTES et du MCTRCT et des services qui leur sont rattachés et dont la charge ne relève pas des autres programmes de la mission.

L'enveloppe servira au financement des activités suivantes :

##### - Achat et rénovation de mobilier (672 755 € en AE et en CP)

Ce poste permettra, en 2020, de couvrir les dépenses des services centraux en matière d'achats de mobiliers, de rénovation de mobiliers ou d'œuvres (Mobilier National ou FNAC). Cette activité couvre également toutes les opérations passées dans le cadre de conventions UGAP pour le transfert et le déménagement voire le réaménagement de directions et/ou d'entités sur les sites de l'administration centrale.

##### - Affranchissement (677 981 € en AE et en CP)

Ces crédits financent l'affranchissement du courrier postal des services centraux.

##### - Frais de déplacement, de mission et de représentation (3 261 288 € en AE et en CP)

Ce poste permet de régler les frais de déplacement, de repas et de nuitées engagés par les agents des ministères dans le cadre de l'exercice de leurs missions. Sont également pris en charge les frais de cartes de transport SNCF, mutualisables au sein des services, dont l'achat à l'année est plus économique que celui des billets à la pièce.

**- Congés bonifiés, frais de changement de résidence, indemnisation des stagiaires (484 216 € en AE et en CP)**

Le programme prend à sa charge les dépenses relatives aux congés bonifiés des agents des services centraux (billets et fret), à l'indemnisation des stagiaires et des apprentis du secrétariat général des ministères et aux frais de changement de résidence des agents affectés dans les services centraux.

**- Parc automobile et taxis (1 048 113 € en AE et en CP)**

Ces crédits permettent le fonctionnement du parc automobile central, l'approvisionnement en carburant des véhicules du ministère et la constitution de stocks de carburant en cas de crise, ainsi que des acquisitions de véhicules en nombre limité. Ils couvrent également les dépenses du marché de taxis qui est essentiellement utilisé par les cabinets ministériels.

**- Fournitures de bureau, papier, reprographie (2 311 571 € en AE et en CP)**

Ce poste permet de réaliser l'achat de fournitures de bureau et de papier pour l'ensemble des services centraux. Ces dépenses concernent également le fonctionnement du service de la reprographie en équipements, encre et papier, lequel est prestataire de service.

**- Services bureautiques : Gestion du poste de travail (3 957 463 € en AE et en CP)**

Le parc de postes de travail de l'administration centrale fait l'objet d'un programme volontariste de renouvellement, à la fois pour remédier à son obsolescence technique (vétusté matérielle, arrêt de maintenance de Windows 7) et pour l'adapter à l'évolution des besoins et des usages, notamment en terme de nomadisme (postes portables). La dépendance fortement croissante des utilisateurs à la disponibilité de leur outil de travail comme la multiplication des services en ligne utilisés tirent à la hausse les besoins d'assistance.

**- Services bureautiques : Télécommunications individuelles (2 419 284 € en AE et 1 419 285 € en CP)**

Cette ligne permet de couvrir les dépenses de téléphonie fixe et mobiles (abonnements, terminaux, prestations d'administration).

**- Documentation et presse (659 441 € en AE et en CP)**

Ces crédits sont consacrés à l'achat de la presse, des abonnements juridiques (papier et électroniques) et des ouvrages juridiques, des abonnements (papier et électroniques) aux revues et bases de données « métier » ainsi que des ouvrages « métier » et des normes AFNOR.

**- Information et communication (2 124 867 € en AE et en CP)**

Dans le cadre de la communication ministérielle, ce poste permet de financer :

- des opérations de communication événementielles et des campagnes d'information ;
- la conception et la réalisation d'actions et d'outils de communication ;
- la veille des médias et le suivi de l'opinion ;

Il supporte également les dépenses de communication interne et d'animation des réseaux.

**- Études liées à la modernisation des services (1 639 098 € en AE et en CP)**

Le programme finance des études et prestations relatives à la modernisation et à l'évolution des services, au coaching et à l'accompagnement du changement, à la professionnalisation des cadres dirigeants, notamment dans le cadre des réformes (simplification, qualité de service, transformations publiques,...) que connaît l'administration.

**- Études liées à la politique immobilière et foncière des services (136 912 € en AE et en CP)**

Le programme finance des études de valorisation du patrimoine de l'État et d'assistance à des opérations immobilières liées à la modernisation et à l'évolution des services.

**- Autres dépenses de fonctionnement courant (2 312 480 € en AE et en CP)**

Il s'agit d'achats particuliers et spécifiques non couverts par les marchés de l'administration.

**2. Service de défense, de sécurité et d'intelligence économique (409 765 € en AE et en CP)**

Dans le cadre de ses missions, le SDSIE est amené à financer :

- les études et actions de recherche liées à la sécurité et à la défense dans les domaines de compétences des MTES/MCTRCT ;
- le soutien du réseau scientifique et technique du ministère pour la participation aux programmes nationaux et internationaux de recherche, notamment communautaires ;

- la valorisation de ces études au travers de publications et l'organisation de colloques ;
- la veille pour la connaissance du niveau de la recherche ou de l'état de l'art scientifique et technique ;
- la contribution au financement de la commission de normalisation « sécurité sociétale » de l'AFNOR ;
- le subventionnement d'organismes dont les travaux intéressent directement le service (ex : INHESJ, HCFDC, universités et grandes écoles, centres de recherche, incubateurs...) ;
- le développement d'outils d'assistance à l'exploitation du centre ministériel de veille opérationnelle et d'alerte (CMVOA) ;
- l'édition de guides méthodologiques relatifs à la gestion de crise.

### **3. SNUM (Service du numérique) - fonctionnement courant (1 313 371 € en AE et en CP)**

Le service du numérique, en charge de la transformation numérique du pôle ministériel, comprend des sites hors Ile de France dont le fonctionnement courant et immobilier est imputé dans une activité spécifique :

- dépenses de fonctionnement courant et d'immobilier des sites régionaux ;
- frais de déplacements, d'acquisition de matériel et de formations des agents situés en région hors Ile de France. Jusqu'au 30 juin 2019, ces sites composaient le centre de prestations et d'ingénierie informatiques, un service à compétence nationale.

### **4. Prévisions de rattachement de crédits par voie de fonds de concours et d'attributions de produits**

Le programme 217 perçoit les produits tirés de la vente de véhicules, de publications et les frais d'inscription aux colloques organisés par les ministères, ainsi que le remboursement de dépenses de fonctionnement générées par le concours que les services du ministère apportent à certains organismes et à des collectivités locales, sous la forme de prestations ou de travaux d'études. Le montant total escompté en 2020 est de **895 000 €** en AE et en CP.

C. FONCTIONNEMENT IMMOBILIER DE L'ADMINISTRATION CENTRALE ET DES SERVICES RATTACHÉS (29 854 292 € EN AE ET 66 950 348 € EN CP)

#### **1. Loyers marchands et charges (16 190 089 € en AE et 45 228 911 € en CP)**

Les crédits de cette activité permettent le paiement de l'annuité 2020 du crédit-bail, signé en 2015, pour l'acquisition de la Tour Séquoia, des intérêts et charges liées au bail emphytéotique administratif de la Grande Arche ainsi que des charges de copropriété de la Grande Arche et divers loyers et charges locatives des services centraux.

#### **2. Autres dépenses immobilières (13 664 203 € en AE et 21 721 437 € en CP)**

##### **- Gardiennage (1 720 000 € en AE et 7 106 954 € en CP)**

Ces crédits sont destinés au financement des dépenses afférentes à la surveillance des locaux.

##### **- Accueil (632 400 € en AE et en CP)**

Ces crédits financent les prestations de services relatives à l'accueil des visiteurs.

##### **- Sécurité incendie (2 135 952 € en AE et 2 656 183 € en CP)**

Ces crédits sont destinés au financement des dépenses afférentes à la sécurité incendie des immeubles de grande hauteur : paroi sud de la Grande Arche de la Défense et tour Séquoia.

##### **- Entretien courant (1 165 900 € en AE et 1 565 900 € en CP)**

Ces crédits sont consacrés à l'entretien courant des bâtiments (peinture, sols, petit œuvre en électricité, plomberie...).

##### **- Nettoyage (3 060 000 € en AE et 3 460 000 € en CP)**

Ce poste est consacré aux dépenses de nettoyage de tous les locaux de l'administration centrale et des cabinets ministériels ainsi qu'à l'évacuation et au traitement des déchets de toutes natures.

##### **- Énergie et fluides (3 149 951 € en AE et 4 000 000 € en CP)**

Cette dotation est dédiée à la consommation de tous les fluides, gaz, eau électricité, notamment pour assurer le chauffage et la climatisation des services centraux.

##### **- Exploitation et maintenance des bâtiments (1 800 000 € en AE et 2 300 000 € en CP)**

Ces crédits sont destinés à la maintenance des immeubles et de leurs équipements, ainsi qu'aux contrôles techniques de ces derniers.

## D. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DES SERVICES CENTRAUX (2 000 000 € EN AE ET 11 499 226 € EN CP)

Ces crédits serviront au financement des activités suivantes :

**- Loyers marchands et charges locatives (9 499 226 € en CP)**

Ces crédits permettent le financement de l'annuité du volet "investissement" du bail emphytéotique administratif de la Grande Arche.

**- Investissements immobiliers de l'administration centrale (2 000 000 € en AE et en CP)**

Cette dotation permet le financement des dépenses relatives à la surveillance technique des systèmes électriques et groupes électrogènes ou relatives aux travaux de rénovation lourde ne pouvant pas être imputés sur les programmes immobiliers (notamment en ce qui concerne les bâtiments inscrits à l'inventaire des monuments historiques ou qui ne sont pas soumis à loyer budgétaire).

**ACTION n° 04 0,8%**

**Politique et gestion des systèmes d'information et des réseaux informatiques**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	0	23 574 000	<b>23 574 000</b>	0
Crédits de paiement	0	23 344 000	<b>23 344 000</b>	0

L'action 4 : « Politique et gestion des systèmes d'information et des réseaux informatiques » porte l'ambition numérique du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, pionniers dans le lancement d'une transformation numérique d'ampleur de métiers fortement marqués par l'innovation, proches des préoccupations du citoyen et au cœur des priorités de l'action publique.

L'ambition numérique s'appuie sur 3 enjeux :

1) Accompagner l'évolution des pratiques et concevoir de nouveaux services numériques pour améliorer le service rendu.

L'État doit développer en son sein une capacité créative fondée sur l'écoute des besoins des citoyens, la connaissance des métiers et des politiques publiques, permettant de faire émerger des biens communs numériques à haute valeur ajoutée (comme mettre à disposition des données, pour que des développeurs privés construisent de nouveaux services).

2) Maîtriser la donnée au profit des utilisateurs, des métiers et du pilotage ministériel.

Les secteurs d'activité des deux ministères sont créateurs de données parfois en très grands volumes, dont il convient d'assurer la maîtrise pour permettre les usages les plus pertinents et œuvrer à la transparence de l'action publique par l'open data.

3) Accélérer la transformation numérique de l'administration.

Les projets de transformation numérique doivent être centrés sur les utilisateurs (usagers et parties prenantes : entreprises, associations, citoyens) et au profit des politiques publiques ministérielles.

Priorité est donnée à la dématérialisation et à la simplification des procédures administratives conformément à l'objectif gouvernemental de dématérialisation de l'ensemble des démarches à l'horizon 2022.

Cette action recouvre trois domaines et douze activités définies au niveau interministériel :

1) L'élaboration de la politique informatique ministérielle et le fonctionnement des infrastructures informatiques ;

2) La gestion des systèmes d'information (SI) des activités support ;

3) La construction de l'environnement de travail numérique (précédemment rattaché à l'action 3 « politique et programmation de l'immobilier et des moyens de fonctionnement »).



**1) Élaboration de la politique informatique ministérielle et fonctionnement des infrastructures informatiques**

En conformité avec les principes de la LOLF, chaque responsable de programme a une autonomie dans le domaine du numérique, notamment en ce qui concerne le développement de ses systèmes d'information.

Pour autant, et en cohérence avec le cadre stratégique commun du système d'information de l'État, il est indispensable qu'une politique ministérielle soit formalisée dans le cadre d'un schéma directeur et mise en œuvre en s'appuyant notamment sur des services mutualisés (infrastructures, composants logiciels, méthodes, etc.) formalisés dans un catalogue des services pour favoriser un développement pertinent et efficient de ces systèmes. Il s'agit de définir les contours et les cibles ainsi que de mettre en place les structures de coordination et de pilotage, les outils et les méthodes adaptés.

**2) Gestion des systèmes d'information (SI) des activités support**

Il s'agit :

a. d'exploiter et de maintenir en condition opérationnelle les applicatifs existants.

b. de mettre en œuvre les actions du programme de refonte du SI ressources humaines (SIRH) en cohérence avec les actions et projets interministériels.

Les objectifs visés s'inscrivent dans le programme SIRH 2022. Ils sont principalement les suivants :

- simplifier et rationaliser les procédures de gestion des RH ;
- améliorer les services à l'agent et au réseau RH ;
- réurbaniser le reste du SIRH autour du cœur applicatif RenoiRH.

c. de poursuivre la dématérialisation des processus dans le cadre du SI financier en cohérence avec les actions et projets interministériels du SI financier de l'État (troisième phase concernant les factures et engagements juridiques) et de la direction des achats de l'État (procédures d'achat), et d'améliorer les capacités de pilotage des opérateurs en mettant au point des procédures et des outils permettant de tirer un meilleur parti des données financières existantes.

d. de développer des SI stratégiques notamment pour la gestion des connaissances et la gestion des archives projet s'inscrivant dans une dynamique interministérielle du projet VITAM concernant l'archivage électronique.

**3) Construction de l'environnement de travail numérique**

Il s'agit d'équiper les agents de l'administration centrale au quotidien, d'assurer leur support, d'héberger et de mettre à disposition les ressources et applications nécessaires à l'exercice de leurs missions, mais aussi d'adapter l'environnement de travail numérique des agents à l'évolution des besoins (travail en groupe, mobilité, télétravail).

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	23 574 000	23 344 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	23 574 000	23 344 000
Dépenses d'investissement		
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		
<b>Total</b>	<b>23 574 000</b>	<b>23 344 000</b>

Le montant de la dotation qu'il était initialement prévu d'inscrire en projet de loi de finances pour 2020 a été modifié par le mouvement de crédit suivant :

- un transfert relatif au coût de maintenance des licences utilisées pour l'application RenoiRH vers le programme 218 - Conduite et pilotage des politiques économiques et financières (- 425 545 € en AE=CP) .

## A. POLITIQUE TECHNIQUE ET FONCTIONNEMENT DES INFRASTRUCTURES INFORMATIQUES DU MINISTERE (15 589 000 € EN AE ET 15 359 000 € EN CP)

### 1. Domaines d'échanges (781 000 € en AE et 531 000 € en CP)

Ce poste recouvre le financement des dispositifs d'échange interpersonnels (annuaire, messagerie - environ 120 000 boîtes aux lettres -, agenda, travail collaboratif, sites web). Ces derniers revêtent une importance cruciale pour permettre l'exercice au quotidien des missions du pôle ministériel en fluidifiant la circulation de l'information et en réduisant la dépendance à la localisation géographique des acteurs impliqués (25 000 agents d'administration centrale et de services déconcentrés, y compris en situation de télé-travail, personnels d'organismes externes, etc.). Ils s'inscrivent dans le cadre des actions de mutualisation interministérielle, d'une part en offrant un service en ligne à d'autres administrations (35 000 agents du ministère chargé de l'agriculture, des directions départementales interministérielles et du Cerema), d'autre part en constituant le socle de la messagerie collaborative de l'État, utilisé notamment par la direction générale des finances publiques.

### 2. Service d'hébergement applicatif (6 000 000 € en AE et en CP)

Ce service assure l'hébergement de toutes les applications du pôle ministériel: maintenance des datacenters, réseau d'accès, serveurs, équipements associés, services virtualisés et cloud (programme du plan d'investissement d'avenir OSHIMAE), hébergement externalisé.

### 3. Service de sécurité (230 000 € en AE et en CP)

Ce poste recouvre les moyens nécessaires à la définition et à la mise en œuvre de la politique de sécurité des systèmes d'information du pôle ministériel en référence aux nouvelles orientations stratégiques du plan de transformation du numérique. Les actions de sécurisation des SI structurants telles que le portail d'authentification centralisé, les services de gestion de certificats (IGC) seront poursuivies. De même, le développement des plans de continuité et de reprise d'activité sur les infrastructures majeures, avec conduite de tests réguliers des dispositifs de résilience, seront des axes forts du plan d'actions sécurité 2020.

### 4. Service de transports de données – Réseaux informatiques (4 607 000 € en AE et 4 627 000 € en CP)

Ces services constituent l'infrastructure socle en matière d'échange des données et d'accès aux services en ligne : points d'accès au réseau interministériel de l'État (RIE) pour l'administration centrale et les services déconcentrés, gestion de réseaux privés virtuels permettant le travail en situation de nomadisme et supervision de l'ensemble. Le développement du nomadisme, les projets majeurs de dématérialisation en cours (dématérialisation de l'autorisation environnementale et du permis de construire) comme la généralisation de l'utilisation de services vidéo (visio-conférence, web-conférence, tutoriels notamment) nourrissent une croissance très soutenue du trafic. Ils s'inscrivent pleinement dans le cadre des actions interministérielles de mutualisation, soit en tant que client (accès au RIE), soit en tant que fournisseur (service de vidéo-conférence depuis le poste de travail).

### 5. Services mutualisés (3 971 000 € en AE et en CP)

Ces services recouvrent d'une part des dispositifs mutualisés d'infrastructure (socles bureautique, géomatique, décisionnel) utilisés tant par les équipes de projet que par les utilisateurs finaux et d'autre part des dispositifs de nature méthodologique destinés à développer l'agilité des réponses aux besoins des politiques publiques (architecture des systèmes, coaching des équipes agiles, incubation de produits innovants par des start-ups d'État). Ils s'inscrivent à ce titre pleinement dans la transformation numérique des métiers du pôle ministériel. Ils s'inscrivent par ailleurs dans le cadre des actions interministérielles de mutualisation, en tant que fournisseur (serveurs bureautiques Eole mutualisés avec l'éducation nationale, socle géomatique mutualisé avec le ministère de l'agriculture).

## B. EXPLOITATION ET EVOLUTION DES SYSTEMES D'INFORMATION DES ACTIVITES SUPPORT – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (7 985 000 € EN AE ET EN CP)

Ces systèmes d'information pour les activités support concernent :

- l'exploitation et le maintien en condition opérationnelle des logiciels existants,
- les projets de refonte des SI existants, de réalisation et de déploiement des nouveaux SI.

Les dépenses de fonctionnement se répartissent sur les activités suivantes :

**1. Système d'information « Gestion de la documentation et de la connaissance » (720 000 € en AE et en CP)**

Cette dotation doit permettre le déploiement et la maintenance des applications de suivi du courrier, de gestion de la documentation et des archives. Elle comprend notamment la co-construction avec le Ministère de la culture du projet interministériel d'archivage électronique Vitam as a service (VaaS).

**2. Système d'information « Pilotage et contrôle de gestion » (20 000 € en AE et en CP)**

Les crédits demandés sont dédiés au maintien en condition opérationnelle des SI de pilotage et de contrôle de gestion.

**3. Système d'information « Moyens généraux et immobiliers » (35 000 € en AE et en CP)**

Ces crédits sont dédiés au maintien en condition opérationnelle des SI des moyens généraux et immobiliers.

**4. Système d'information « Finances » (1 540 000 € en AE et en CP)**

Ces crédits correspondent aux dépenses strictement nécessaires pour le maintien en conditions opérationnelles du SI Finances et couvre notamment la construction de l'infocentre opérateur et son déploiement vers les opérateurs, la dématérialisation des marchés de travaux, le portail des acheteurs.

**5. Système d'information « Affaires juridiques » (270 000 € en AE et en CP)**

Ces crédits permettent d'assurer la maintenance des applications de gestion de la production juridique et des contentieux de l'administration, de la production du bulletin officiel et des amendements parlementaires.

**6. Système d'information « Ressources humaines » (5 400 000 € en AE et en CP)**

Ces crédits financent les activités suivantes :

- la maintenance, l'exploitation, l'administration et le support des applications de gestion des ressources humaines en production (y compris la mise en qualité des données) ;
- le remboursement au CISIRH de dépenses occasionnées par le déploiement du SIRH interministériel RenoIRH ;
- les évolutions des SIRH, dont un deuxième cycle de travaux RenoIRH ;
- le décommissionnement du SIRH précédant RenoIRH.

**ACTION n° 05 8,2%**

**Politique des ressources humaines et formation**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	157 675 833	78 299 314	<b>235 975 147</b>	717 000
Crédits de paiement	157 675 833	77 733 519	<b>235 409 352</b>	717 000

Cette action permet le financement des politiques de ressources humaines, dans un contexte de réformes lourdes, concernant non seulement la formation initiale et continue, le recrutement et l'affectation des agents, le conseil aux services et aux agents, la gestion des cadres dirigeants et des personnels d'encadrement, la gestion des carrières, la gestion des filières, l'organisation du travail, l'accompagnement des agents concernés par les restructurations de service, le dialogue social mais également l'action sociale et la prévention des risques professionnels. Elle concourt ainsi à la performance du programme en lui permettant de s'attacher les compétences nécessaires à la réalisation des objectifs poursuivis, en participant au bien-être des agents et en servant de support au pilotage du dialogue social. Elle contribue aux objectifs fixés en matière de responsabilité sociale du ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales (MCTRCT), notamment dans l'emploi des travailleurs handicapés.

S'agissant plus particulièrement de la formation, cette action porte les moyens de fonctionnement :

- des écoles du ministère assurant la formation initiale diplômante : l'école nationale des ponts et chaussées (ENPC), l'école nationale des travaux publics de l'État (ENTPE) et l'école nationale des techniciens de l'équipement (ENTE) ;
- du centre ministériel de valorisation des ressources humaines (CMVRH), composé des dix centres de valorisation des ressources humaines (CVRH) mettant en œuvre le programme national de formation du MTES et du MCTRCT et du centre d'évaluation, de documentation et d'innovation pédagogiques (CEDIP), participant à la professionnalisation de la fonction RH ;
- de l'institut de formation de l'environnement (IFORE) qui coordonne et renforce les formations visant à accroître les compétences des agents du service public en matière de développement durable.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	157 675 833	157 675 833
Cotisations et contributions sociales	147 675 833	147 675 833
Prestations sociales et allocations diverses	10 000 000	10 000 000
Dépenses de fonctionnement	78 199 314	77 633 519
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	30 515 313	29 949 518
Subventions pour charges de service public	47 684 001	47 684 001
Dépenses d'intervention	100 000	100 000
Transferts aux entreprises	100 000	100 000
<b>Total</b>	<b>235 975 147</b>	<b>235 409 352</b>

### A. DÉPENSES D'ACTION SOCIALE – FONCTIONNEMENT (15 302 516 € EN AE ET 15 182 516 € EN CP)

#### 1. Études et évaluation des politiques de ressources humaines (10 000 € en AE et en CP)

Les crédits de cette activité financent des études liées au secteur social, des journées d'études pour les assistant(e)s de service social et des rencontres des présidents de CLAS. La dotation permet également la publication de brochures dans les domaines de l'action sociale et de la prévention des risques psychosociaux.

#### 2. Politique en faveur des enfants (1 800 000 € en AE et en CP)

En plus des prestations individuelles interministérielles, le MTES et le MCTRCT consacrent une partie de leur budget d'action sociale aux actions en faveur des enfants. Ainsi, ils participent à l'organisation de l'arbre de Noël des services en versant une subvention forfaitaire de 40 € par enfant de moins de 13 ans. Ils prennent aussi en charge les dépenses de centres de loisirs et la prestation des séjours d'enfants dans les centres de vacances du Comité de Gestion des Centres de Vacances (CGCV). Enfin, ils consacrent une partie de leur budget au financement des réservations de places en crèches.

#### 3. Politique en matière de restauration collective (7 206 516 € en AE et en CP)

La restauration revêt un caractère prioritaire dans le cadre de la politique d'action sociale conduite par le MTES et le MCTRCT dans la mesure où elle concerne directement les conditions de travail des agents. Ce poste finance la participation ministérielle au coût des repas dans les restaurants administratifs, inter-administratifs et inter-entreprises, permettant ainsi de réduire le reste à charge des agents les fréquentant.

**4. Crédits d'initiative locale (830 000 € en AE et en CP)**

Les crédits d'initiative locale ont pour vocation d'aider à la réalisation d'actions de nature collective qui doivent s'adresser, sans condition de ressources, à l'ensemble des bénéficiaires de l'action sociale. Ces crédits renforçant la politique locale d'action sociale collective du MTES et du MCTRCT sont un facteur important de développement du lien social au sein des différentes communautés de travail.

**5. Protection sociale complémentaire (120 000 € en AE et en CP)**

Ce poste de dépenses permet le financement de la participation ministérielle annuelle au référencement de l'offre de prestation sociale complémentaire sélectionnée par les MTES et MCTRCT qui est entrée en vigueur en 2019. L'engagement de cette dépense se fera en AE=CP et ne fera pas l'objet d'un engagement pluriannuel de la durée de la convention.

**6. Recrutement, insertion, reclassement et maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés (10 000 € en AE et en CP)**

Ces crédits permettent le cofinancement de projets en faveur du recrutement, de l'insertion, du reclassement et du maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, en complément des crédits versés par le FIPHFP.

**7. Autre politique d'action sociale individuelle et collective (5 326 000 € en AE et 5 206 000 € en CP)**

Cette dotation est dédiée à différents domaines d'intervention de l'action sociale dont les subventions de fonctionnement et de masse salariale au titre des agents mis à disposition du secteur associatif. Les conventions établies avec les partenaires associatifs contribuent à accroître la sécurité juridique des activités de ces structures. La dotation permet également le remboursement au ministère de l'action et des comptes publics des dépenses de tickets restaurants et de prestations sociales des agents à statut « Finances » en poste au MTES et au MCTRCT.

**8. Prévisions de rattachements de crédits par voie de fonds de concours et d'attributions de produits**

La convention avec le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) couvrant les années 2015 à 2018 est arrivée à échéance le 31 décembre 2018. Une négociation s'est engagée avec le FIPHFP afin de conclure une nouvelle convention pour les années 2019 à 2021.

Le montant annuel prévisionnel serait de **667 000 €**.

**B. DÉPENSES D'ACTION SOCIALE – INTERVENTION (100 000 € EN AE ET EN CP)****Autre politique d'action sociale individuelle et collective (100 000 € en AE et en CP)**

La politique sociale collective du ministère conduit également à des dépenses d'intervention, comme l'accompagnement social des agents en matière de logement, dans le cadre de conventions de réservations de logement conclues par le ministère. Le montant d'une réservation de logement est de l'ordre de 65 000 €.

**C. PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS (2 453 570 € EN AE ET EN CP)****1. Médecine de prévention (1 777 921 € en AE et en CP)**

Cette enveloppe permet au ministère de satisfaire à ses obligations d'employeur en termes d'hygiène, de sécurité et de prévention des risques professionnels. A ce titre, sont financées les conventions avec les services de santé au travail du fait des difficultés de recrutement de médecins de prévention, ainsi que le fonctionnement courant des cabinets médicaux (matériels) et l'achat de vaccins (contre la leptospirose et la grippe).

## 2. Contrôles médicaux obligatoires (366 649 € en AE et en CP)

Les contrôles médicaux obligatoires recouvrent tant des expertises médicales que les visites obligatoires lors de l'embauche des personnels.

## 3. Autres dépenses de prévention des risques professionnels (309 000 € en AE et en CP)

Cette dotation permet de financer les prestations d'intervenants dans le domaine des conditions de travail (psychologue du travail, ergonomes...), les actions de communication et de sensibilisation, les études en matière de prévention des risques professionnels dont les risques psychosociaux et les prestations d'accompagnement en cas de crise.

## D. REMBOURSEMENT DU COUT DES PERSONNELS MIS A DISPOSITION ( 2 313 933 € EN AE ET CP)

Ces dépenses concernent les personnels mis à disposition par des organismes extérieurs à l'État. Ces agents exercent leurs fonctions dans les services déconcentrés des MTES-MCTRCT et dans des services support d'administration centrale. Le remboursement de la rémunération et des charges afférentes aux organismes d'origine, lorsqu'il ne s'agit pas de ministères, est effectué sur des crédits de titre 3.

Ce recours à la mise à disposition permet notamment de recruter, conformément à la réglementation en vigueur, des personnes essentielles pour la réalisation d'un projet spécifique ou disposant de qualifications techniques spécialisées rares, dont les ministères ne disposent pas parmi leurs corps de fonctionnaires.

Par ailleurs, ces dépenses couvrent également l'indemnisation des commissaires-enquêteurs auxquels il est fait appel dans le cadre d'enquêtes publiques réalisées en application du code de l'environnement, lorsque le maître d'ouvrage des projets est l'État - MTES.

## E. FORMATION PROFESSIONNELLE ET RECRUTEMENT (HORS ÉCOLES) (8 105 131 € EN AE ET 7 659 336 € EN CP)

### 1. Formations aux métiers support et transversaux pilotés par l'administration centrale (700 000 € en AE et en CP)

Les crédits demandés doivent permettre :

- la mise en œuvre des actions de formation professionnelle des agents de l'administration centrale sur les thématiques support et transversales ;
- la mise en œuvre d'une formation visant à développer les compétences des managers, dans le cadre du plan managérial ;
- le déploiement d'actions de professionnalisation des agents accomplissant des missions transverses et support ;
- le développement d'outils d'accompagnement des agents, tels les bilans de carrière et d'orientation, le parrainage, ou encore les bilans professionnels ;
- l'accompagnement de la réforme des outils de la formation professionnelle des agents tout au long de la vie.

### 2. Recrutements et organisation des concours (1 100 000 € en AE et en CP)

Les dépenses afférentes à l'organisation des concours et des examens professionnels (environ 80 concours nationaux annuels) couvrent essentiellement les frais de locations de salles, de reprographie des sujets, de professionnalisation des membres de jurys d'examens ou de concours, de déplacement, et divers frais de logistique (frais postaux, etc.).

### 3. Centres de valorisation des ressources humaines (5 360 816 € en AE et 4 915 021 € en CP)

La dotation permet le financement des dépenses suivantes :

- le fonctionnement des dix entités, appelées Centres de Valorisation des Ressources Humaines (CVRH), composant avec le CEDIP, le Centre Ministériel de Valorisation des Ressources Humaines (CMVRH) ;

- les actions nationales de formation, de recrutement et de conseil du CMVRH à destination des agents des services déconcentrés ;
- les actions de formation professionnelle pour les métiers relevant du programme, notamment l'accompagnement et le conseil aux services impliquant, d'une part, un appui au repositionnement des agents (prise en charge des frais de déplacement des agents qui bénéficieront d'un entretien, augmentation du nombre de bilans de compétences), et en faveur de la professionnalisation des agents en matière de développement durable, d'autre part. En 2019, un accent particulier sera mis sur le développement des compétences managériales ;
- les actions de préparation aux examens et concours et de formation des agents dans le cadre de la déprécarisation et du plan ministériel de requalification ;
- l'accompagnement de la réforme des outils de la formation professionnelle des agents tout au long de la vie.

#### **4. Centre d'évaluation, de documentation et d'innovation pédagogiques (CEDIP) (135 000 € en AE et en CP)**

La dotation demandée doit permettre d'assurer le financement des dépenses de fonctionnement courant du CEDIP qui intervient en appui, en accompagnement et en conseil auprès des autres entités du CMVRH et de l'ensemble des services du ministère dans le domaine des ressources humaines, et participe au développement et à la professionnalisation de la fonction RH.

#### **5. Institut de formation de l'environnement (IFORE) (809 315 € en AE et en CP)**

Sont imputées sur cette activité les dépenses initiées par l'IFORE pour les actions qui relèvent de ses compétences pour accompagner la transformation ministérielle et favoriser la diffusion et la compréhension des politiques publiques portées par le pôle ministériel.

Les crédits mobilisés sur cette activité financent des actions d'ingénierie pédagogique et de prototypage de formation, des colloques et des conférences, ainsi que l'accompagnement des projets par la Fabrique à projets, pour la mise en œuvre des politiques environnementales, de développement durable, de transition écologique et solidaire, de cohésion des territoires, de modernisation des services et d'évolution des politiques publiques et de tous les travaux qui pourraient être confiés par le chef du SPES. Les crédits sont destinés aux dépenses liées à l'ingénierie pédagogique, aux prestations intellectuelles, à l'organisation de colloques, de conférences, de formations, de cycles supérieurs, à l'accompagnement de la transformation ministérielle, de projets, aux activités de veille et de prospective sur les politiques portées par les ministères (notamment l'accompagnement de la transition), et à la réalisation de produits pédagogiques.

#### **F. ECOLES (50 024 164 € EN AE ET EN CP)**

Le programme 217 concourt au financement de trois écoles du ministère :

##### **1. L'école nationale des ponts et chaussées (ENPC) (27 766 494 € en AE et en CP)**

L'ENPC est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) de type Grand établissement, qualifié d'opérateur de l'État. À ce titre, elle reçoit une subvention pour charges de service public.

C'est une école de niveau « Bac+5 », membre de la COMUE Université Paris-Est, qui forme ses élèves dans les cursus d'ingénieurs civils et élèves fonctionnaires, de masters, de mastères spécialisés et de formations doctorantes. Elle assure également la formation des fonctionnaires post-concours des recrutements professionnels des ingénieurs des ponts et chaussées fonctionnaires et des architectes et urbanistes de l'État.

##### **2. L'école nationale des travaux publics de l'État (ENTPE) (19 917 507 € en AE et en CP)**

L'ENTPE est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) de type École extérieure aux universités, qualifié d'opérateur de l'État. À ce titre, elle reçoit une subvention pour charges de service public.

C'est une école de niveau « Bac+5 », membre de la COMUE Université de Lyon qui forme ses élèves dans les cursus d'ingénieurs (dont les ingénieurs TPE élèves fonctionnaires), de masters, de mastères spécialisés et de formations doctorantes. Elle assure également la formation post-concours des recrutements professionnels des ingénieurs TPE fonctionnaires.

### 3. L'école nationale des techniciens de l'équipement (ENTE) (2 340 163 € en AE et en CP)

L'ENTE est un service à compétence nationale, composé de deux établissements implantés à Aix-en-Provence et à Valenciennes. La dotation de l'ENTE permet le financement des dépenses de fonctionnement courant des deux sites de l'ENTE nécessaires à la mise en œuvre d'actions de formation. C'est une école de niveau "Bac+2" qui forme ses élèves au titre de chargé de projet en aménagement durable des territoires. Elle assure également la formation initiale des techniciens supérieurs principaux du développement durable (TSPDD) et des secrétaires administratifs et de contrôle du développement durable (SACDD) issus des concours internes et externes, ainsi que la formation des fonctionnaires issus de l'examen professionnel et de la liste d'aptitude.

### 4. Prévisions de rattachements de crédits par voie de fonds de concours et d'attributions de produits

Devraient être rattachés au programme **50 000 €** tirés de la rémunération de prestations fournies par les écoles du MTES et du MCTRCT.

#### **ACTION n° 06 0,4%**

#### Actions nationales, européennes et internationales en faveur du développement durable

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	0	11 623 965	<b>11 623 965</b>	0
Crédits de paiement	0	11 623 965	<b>11 623 965</b>	0

Les questions relatives au développement durable et à l'environnement, et en premier lieu au climat, au milieu marin et à l'habitat, demandent une gouvernance internationale. Cette amorce a été lancée avec la négociation des trois conventions issues de la conférence de Rio (juin 1992) et notamment celle sur le climat. Le MTES et le MCTRCT sont, avec le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE), en première ligne sur ces sujets, et sont porteurs d'une diplomatie environnementale française au service du développement durable s'appuyant sur quelques thématiques prioritaires.

Le contexte international est en évolution constante et s'inscrit maintenant dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de développement durable adoptés en septembre 2015 ainsi que dans le cadre de l'Accord de Paris et de l'agenda de l'action adoptés à la COP 21 fin 2015. En 2017, la France a maintenu son leadership en matière de climat suite à l'annonce du retrait américain de l'Accord de Paris. Elle a ainsi lancé son Plan Climat qui fixe le cap de la neutralité carbone à l'horizon 2050, et organisé le premier « One Planet Summit » (OPS) le 12 décembre 2017 dont le succès a permis de montrer la vitalité de l'engagement politique international en matière de climat. Cette première session a été suivie en 2018 et 2019 d'autres évènements OPS organisés à New York et à Nairobi.

Conformément aux orientations données par le Président de la République, réaffirmées suite à la publication du rapport de l'Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (IPBES) de 2019 sur l'état de la biodiversité mondiale, le sujet de la préservation de la biodiversité doit maintenant être porté à la même hauteur que le climat. La France a ainsi adopté son Plan biodiversité le 4 juillet 2018 et le MTES se mobilise pour faire en sorte que le nouveau cadre pour la protection de la biodiversité au niveau mondial, qui sera adopté fin 2020 lors de la COP15 de la Convention sur la Diversité Biologique, conduise réellement à des changements profonds. C'est dans cet esprit que, suite à l'accueil de l'IPBES à Paris et à la publication de son rapport qui été suivi, lors du G7 environnement à Metz, de l'adoption de la charte sur la biodiversité, la France accueillera le congrès mondial de la Nature à Marseille en juin 2020.



La mobilisation de la communauté internationale en faveur des océans se poursuit, avec notamment le prolongement des négociations sur la préservation de la biodiversité en haute mer qui ont débuté en 2018 et la tenue fin octobre 2019 de la conférence "Our Ocean" en Norvège.

En outre, le MTES et le MCTRCT doivent être en mesure d'expliquer à leurs partenaires étrangers les orientations du Gouvernement en matière de ville durable, d'urbanisme, d'aménagement du territoire, de logement, d'écologie, de développement durable, d'énergie et de transports.

Le plan Climat présenté en juillet 2017 et le plan biodiversité de juillet 2018 orientent la politique d'influence de la France.

Pour faire valoir leurs positions, le MTES et le MCTRCT s'appuient en premier lieu sur l'échelon européen. Ceci implique une imbrication étroite entre le suivi des questions communautaires et des questions multilatérales. Le secrétariat général (direction des affaires européennes et internationales – DAEI) pilote l'activité des ministères en la matière et développe une expertise propre en particulier dans le domaine des négociations internationales sur le changement climatique, la biodiversité et la désertification, la protection du milieu marin, ainsi que sur la gouvernance internationale de l'environnement.

Le MTES et le MCTRCT inscrivent leur action au niveau national dans le contexte européen. Les politiques communautaires sont fortement imbriquées avec les politiques nationales ; c'est le cas pour l'aménagement du territoire, les transports et l'environnement, et de plus en plus pour l'énergie, notamment les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. D'autres politiques relevant des ministères bénéficient également de financements communautaires substantiels (politique de cohésion, réseaux trans-européens, recherche, Galileo, plan Juncker). Il est donc indispensable de développer une politique active d'anticipation, de veille et d'influence sur les sujets communautaires. Le secrétariat général (DAEI), en s'appuyant sur l'expertise des directions métiers et du commissariat général au développement durable (CGDD), assure à cet égard le pilotage général de l'action communautaire.

Le MTES et le MCTRCT s'appuient pour leurs actions de soutien à la ville durable à l'international sur le Réseau Vivapolis, notamment par l'édition de fiches du savoir-faire français (entreprises, municipalités) permettant de relayer les bonnes pratiques en termes de gouvernance de projets et d'innovation technologiques, ainsi que par le montage, avec nos ambassades, de séminaires ou d'accueils de délégations.

Un enjeu important porte sur l'Afrique. Lors du discours tenu à Ouagadougou le 28 novembre 2017, le Président de la République a fait de la ville durable l'enjeu du prochain sommet entre l'Afrique et la France qui se tiendra du 4 au 6 juin 2020 à Paris et Bordeaux. La DAEI participe en amont à la préparation du sommet avec la Secrétaire Générale nommée le 1<sup>er</sup> avril 2019 et son équipe. Pour le second grand événement multilatéral dans le domaine de la ville durable, le Forum Urbain Mondial qui se tiendra à Abu Dhabi du 8 au 13 février 2020, la DAEI accompagne la préparation de la présence française, coordonnée par le Partenariat Français pour la Ville et les Territoires.

Enfin, le suivi des relations bilatérales doit d'abord répondre à un objectif de solidarité et de promotion à l'étranger des valeurs portées par le MTES et le MCTRCT. Leur champ d'activité couvre une part considérable des secteurs industriels (automobile, aviation, BTP, énergie, etc.), des services (services de transports, services énergétiques, services environnementaux, etc.) et des savoir-faire (urbanisme). Leur rôle est donc également, en lien avec le MEAE et le ministère de l'économie et des finances (MEF), de soutenir l'exportation de ces industries et de ces services, notamment de manière indirecte par la promotion des modes d'organisation et des politiques publiques françaises, ainsi que par une stratégie d'influence auprès des grands bailleurs internationaux et des producteurs de normes. Le secrétariat général joue à cet égard le rôle de « facilitateur » en encourageant les différentes actions internationales des ministères.

Par ailleurs, cette action porte les crédits du partenariat associatif, tant en administration centrale que dans les services déconcentrés.

Ces crédits sont exclusivement destinés à contribuer au développement et à la consolidation des associations membres de réseaux régionaux, nationaux ou internationaux et qui contribuent à les structurer, à les coordonner et à les consolider au niveau international, national ou local. Elles doivent œuvrer de manière désintéressée pour la protection de l'environnement à titre principal, mais également pour la ville durable et l'urbanisme « à la française ».

Dans ce cadre, une attention particulière peut, si nécessaire, être apportée aux associations présentes au sein d'instances consultatives nationales ou locales qui traitent des politiques environnementales et de développement durable (article L 141-3 du code de l'environnement).

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	700 000	700 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	700 000	700 000
Dépenses d'intervention	10 923 965	10 923 965
Transferts aux autres collectivités	10 923 965	10 923 965
<b>Total</b>	<b>11 623 965</b>	<b>11 623 965</b>

### A. AFFAIRES EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (700 000 € EN AE ET EN CP)

L'action européenne et internationale du ministère vise à développer la prise en compte du développement durable et l'influence et la présence du ministère dans les relations multilatérales, communautaires, et bilatérales.

#### 1. Animation de la politique stratégique et gouvernance en matière de changement climatique et de développement durable (430 000 € en AE et en CP)

Dans le domaine des relations multilatérales, les crédits de fonctionnement serviront à financer notamment :

- le fonctionnement des Coalitions Climat décidées lors des conférences des Parties Paris-Climat-2015 et notamment de la COP22 à Marrakech ;
- la coordination et le suivi des négociations multilatérales et communautaires dans le domaine du climat, de l'énergie, des transports et de la prévention des risques ;
- la coordination et le suivi des négociations multilatérales et communautaires relatives à la biodiversité et aux milieux (eau, mers, sols, forêts, environnement polaire...) ;
- les actions relatives à l'élaboration et à l'appui de la position française en matière de gouvernance internationale de l'environnement ;
- les relations avec les acteurs extérieurs à l'administration et la société civile.

#### 2. Participation à l'élaboration des normes et de la législation dans le cadre communautaire (130 000 € en AE et en CP)

Dans le domaine communautaire, il s'agit de financer :

- le pilotage général de l'action communautaire du MTES et du MCTRCT, en s'appuyant sur l'expertise de leurs services (comme les directions métiers ou le Commissariat général au développement durable) ;
- une assistance à la mise en œuvre et à la mise en place du programme européen Life+.

#### 3. Appui et soutien des intérêts français dans le dispositif international (140 000 € en AE et en CP)

Les crédits demandés sont destinés à la gestion des relations bilatérales avec tous les pays, à l'accueil de délégations étrangères en France et à l'amélioration de la connaissance de l'environnement international du MTES et du MCTRCT.

### B. AFFAIRES EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES - DÉPENSES D'INTERVENTION (7 833 245 € EN AE ET EN CP)

Les crédits d'intervention de l'action européenne et internationale recouvrent trois postes :

#### 1. L'animation de la politique stratégique et de la gouvernance en matière de changement climatique et de développement durable (7 758 245 € en AE et en CP)

La dotation demandée est destinée au financement des postes de dépenses suivants :

- Les contributions obligatoires versées aux organisations internationales entrant dans le champ de compétence des MTES-MCTRCT (hors domaine de l'aviation civile disposant d'un budget autonome), à savoir :

- énergie et matières premières ;
- lutte contre la pollution des eaux ;
- protection de l'environnement ;
- protection des océans ;
- transports.

- L'animation de la politique stratégique et la gouvernance en matière de changement climatique et de développement durable visant à aider les organisations internationales à porter les priorités françaises sur les thématiques suivantes :

- appui aux Coalitions Climat, lutte contre le changement climatique et maîtrise de l'énergie, dans le sillage des décisions prises lors des conférences des Parties Paris-Climat-2015 et COP22 à Marrakech ;
- mise en place d'une gouvernance rénovée de l'environnement et du développement durable ;
- préservation de la biodiversité marine et terrestre et de la qualité des milieux ;
- prévention des risques ;
- renforcement de la durabilité environnementale dans l'agenda du développement post-2015 ;
- promotion de l'économie verte.

Ces crédits doivent également permettre de renforcer la participation de la société civile à la gouvernance de ces thématiques.

## **2. La participation à l'élaboration des normes et de la législation dans le cadre communautaire (62 000 € en AE et en CP)**

Il s'agit essentiellement de renforcer l'association de la société civile à l'action européenne du MTES et du MCTRCT, et d'animer le débat national sur les dossiers européens relevant de leur compétence respective.

## **3. L'appui et le soutien des intérêts français dans le dispositif international (13 000 € en AE et en CP)**

La dotation demandée est destinée à assurer la promotion à l'étranger du savoir-faire et de l'expertise de la France et à renforcer la prise en compte des enjeux portés par les deux ministères dans les échanges internationaux.

## **C. PARTENARIAT ASSOCIATIF - DÉPENSES D'INTERVENTION (3 090 720 € EN AE ET EN CP)**

Les crédits du partenariat associatif sont exécutés tant en administration centrale que dans les services déconcentrés. Ils sont exclusivement destinés au financement d'actions ou projets visant le développement et la consolidation des associations environnementales membres de réseaux régionaux ou nationaux, et qui contribuent à les structurer, à les coordonner et à les consolider au niveau national ou local. Ces associations doivent œuvrer de manière désintéressée et à titre principal pour la protection de l'environnement.

Dans ce cadre, une attention particulière peut, si nécessaire, être apportée aux associations répondant à ces critères et présentes au sein d'instances consultatives nationales ou locales qui traitent des politiques environnementales et de développement durable (article L 141-3 du code de l'environnement).

**ACTION n° 07 16,2%**

Personnels oeuvrant pour les politiques du programme "Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables"

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	465 280 994	0	<b>465 280 994</b>	0
Crédits de paiement	465 280 994	0	<b>465 280 994</b>	0

L'action 07 « Personnels œuvrant pour les politiques du programme CPPEDMD » du programme 217 regroupe 6283 ETPT (2818 A, 1961 B et 1504 C).

Il s'agit de personnels exerçant à temps plein, ou pour une part de leur temps, des activités de nature transversale, non rattachables directement à un programme de politique publique. Les effectifs de l'action 07 CPPEDMD se répartissent à hauteur de 35 % en administration centrale, 45 % en services déconcentrés et 20 % dans les autres services (écoles, services techniques centraux, CMVRH, etc.).

Les effectifs recensés au sein de l'action 07, sont répartis entre sept sous-actions, selon l'activité exercée. La ventilation des ETPT par sous-action est la suivante :

MTES / MCTRCT action 7	Répartition des effectifs par sous-action	
	administration centrale	services déconcentrés
Sous-action :		
1 « Stratégie, expertise et études en matière de développement durable »	1%	0%
2 « Fonction juridique »	6%	2%
3 « Politique et programmation de l'immobilier et des moyens de fonctionnement »	24%	32%
4 « Politique et gestion des systèmes d'information et des réseaux informatiques »	6%	7%
5 « Politique des ressources humaines et formation »	23%	34%
6 « Action européenne et internationale »	4%	0%
7 « Actions transversales »	37%	25%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Les effectifs des services déconcentrés regroupent principalement les agents en poste dans les secrétariats généraux des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL). En effet, les effectifs présents dans les secrétariats généraux des directions départementales interministérielles sont transférés au ministère de l'intérieur en 2020.

Les effectifs de l'administration centrale regroupent principalement les personnels suivants :

- les effectifs des cabinets ministériels ;
- les effectifs du secrétariat général du ministère ;
- les effectifs du conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD).

## Conduite et pilotage des politiques de l'écologie du développement et de la mobilité durables

Programme n° 217 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	465 280 994	465 280 994
Rémunérations d'activité	288 625 213	288 625 213
Cotisations et contributions sociales	174 663 693	174 663 693
Prestations sociales et allocations diverses	1 992 088	1 992 088
<b>Total</b>	<b>465 280 994</b>	<b>465 280 994</b>

### ACTION n° 08 20,4%

#### Personnels oeuvrant pour les politiques du programme "Infrastructures et services de transports"

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	585 370 523	0	<b>585 370 523</b>	140 000
Crédits de paiement	585 370 523	0	<b>585 370 523</b>	140 000

Pour 2020, les personnels oeuvrant pour les politiques du programme « Infrastructures et services de transports » représentent un total de 9 813 ETPT (1 583 A, 2 993 B et 5 237 C).

Ces personnels sont répartis de façon analytique selon les différentes actions opérationnelles suivantes :

- Développement des infrastructures routières (action 01) ;
- Infrastructures de transports collectifs et ferroviaires (action 10) ;
- Infrastructures fluviales, portuaires et aéroportuaires (action 11) ;
- Entretien et exploitation du réseau routier national (action 12) ;
- Soutien, régulation, contrôle et sécurité des services de transports terrestres (action 13) ;
- Soutien, régulation et contrôle dans les domaines des transports fluviaux, maritimes et aériens (action 14).

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	585 370 523	585 370 523
Rémunérations d'activité	364 734 891	364 734 891
Cotisations et contributions sociales	218 290 804	218 290 804
Prestations sociales et allocations diverses	2 344 828	2 344 828
<b>Total</b>	<b>585 370 523</b>	<b>585 370 523</b>

**ACTION n° 09 0,0%****Personnels oeuvrant pour les politiques du programme "Sécurité et éducation routières"**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	0	0	0	0
Crédits de paiement	0	0	0	0

**ACTION n° 11 6,5%****Personnels oeuvrant pour les politiques du programme "Affaires maritimes"**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	185 903 507	0	<b>185 903 507</b>	0
Crédits de paiement	185 903 507	0	<b>185 903 507</b>	0

Les personnels œuvrant pour les politiques du programme « Affaires maritimes » sont affectés en métropole et en outre-mer, en direction interrégionale de la mer (DIRM), en direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), en direction de la mer (DM) ou service des affaires maritimes (SAM) outre-mer, ainsi qu'en administration centrale (direction des affaires maritimes, inspection générale des affaires maritimes (IGAM), bureau d'enquête sur les événements de mer (BEA mer) et dans deux services à compétence nationale (armement de phares et balises (APB) et école nationale de sécurité et d'administration de la mer (ENSAM)).

Ces personnels sont répartis entre les budgets opérationnels de programme (BOP) par le responsable du programme « Affaires maritimes ».

En 2020, les 2 669 ETPT (897 A, 1 017 B et 755 C) œuvrant à la mise en œuvre de ce programme tout en étant rattachés budgétairement au programme support du MTES (programme 217, action 11) sont répartis selon les actions opérationnelles suivantes :

- sécurité et sûreté maritimes ;
- gens de mer et enseignement maritime ;
- flotte de commerce ;
- action interministérielle de la mer ;
- soutien au programme.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	185 903 507	185 903 507
Rémunérations d'activité	114 761 694	114 761 694
Cotisations et contributions sociales	70 363 003	70 363 003
Prestations sociales et allocations diverses	778 810	778 810
<b>Total</b>	<b>185 903 507</b>	<b>185 903 507</b>

**Conduite et pilotage des politiques de l'écologie du développement et de la mobilité durables**

Programme n° 217 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**ACTION n° 13 9,4%**
**Personnels oeuvrant pour les politiques du programme "Paysages, eau et biodiversité"**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	268 149 358	0	<b>268 149 358</b>	0
Crédits de paiement	268 149 358	0	<b>268 149 358</b>	0

Cette action, intitulée « Personnels œuvrant pour les politiques du programme paysages, eau et biodiversité », regroupe les effectifs de la direction de l'eau et de la biodiversité, d'une partie de la sous-direction de la qualité du cadre de vie de la direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages, ainsi que les effectifs des services déconcentrés (DREAL et DDT(M)) agissant dans les domaines des sites, des paysages, de la publicité, de l'évaluation environnementale et des ressources naturelles (eau, biodiversité et ressources minérales non énergétiques).

Pour 2020, le plafond d'emplois de l'action 13 est fixé à 3 571 ETPT (1 564 A, 1 479 B et 528 C).

Le programme 113 « Paysages, eau et biodiversité » comprend quatre actions, dont trois – les actions 01, 02 et 07 – portent des ETPT :

- l'action 01 « Sites, paysages, publicité », qui renvoie aux activités de protection des sites et des paysages et de police de la publicité ;
- l'action 02 « Logistique, formation et contentieux », qui renvoie à la gestion des contentieux, aux activités de formation des personnels du MTES et aux activités transversales liées au développement durable (évaluation environnementale, gestion de l'information et prospective) ;
- enfin, l'action 07 « Gestion des milieux et biodiversité », qui comprend toutes les activités « cœur de métier » relatives à la mise en œuvre des politiques de l'eau et de la nature.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	268 149 358	268 149 358
Rémunérations d'activité	165 411 916	165 411 916
Cotisations et contributions sociales	101 588 340	101 588 340
Prestations sociales et allocations diverses	1 149 102	1 149 102
<b>Total</b>	<b>268 149 358</b>	<b>268 149 358</b>

**ACTION n° 15 22,6%**
**Personnels relevant du ministère de la " Cohésion des territoires "**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	646 595 210	0	<b>646 595 210</b>	250 000
Crédits de paiement	646 595 210	0	<b>646 595 210</b>	250 000

L'action 15 « Personnels relevant du ministère de la cohésion des territoires » regroupe les effectifs qui mettent en œuvre les politiques des programmes 109 « Aide à l'accès au logement » et 135 « Urbanisme, territoires, et amélioration de l'habitat ».

Ils sont, pour la grande majorité d'entre eux, affectés au sein des services déconcentrés : directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL et DEAL), directions départementales des territoires (DDT et DDTM) et directions départementales de la cohésion sociale (DDCS et DDCSPP).

L'action comprend également les personnels qui, en administration centrale (direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN), délégation interministérielle pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées (DIHAL) et délégation interministérielle à la mixité sociale dans l'habitat (DIMSH) contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre de ces politiques.

Pour 2020, les personnels œuvrant pour les politiques du programme « Personnels relevant du ministère de la cohésion des territoires » représentent un total de **9 531 ETPT (2 421 A, 4 936 B et 2 174 C)**.

#### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	646 595 210	646 595 210
Rémunérations d'activité	395 006 074	395 006 074
Cotisations et contributions sociales	248 922 824	248 922 824
Prestations sociales et allocations diverses	2 666 312	2 666 312
<b>Total</b>	<b>646 595 210</b>	<b>646 595 210</b>

#### **ACTION n° 16 8,5%**

##### Personnels œuvrant pour les politiques du programme "Prévention des risques"

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	244 311 267	0	<b>244 311 267</b>	0
Crédits de paiement	244 311 267	0	<b>244 311 267</b>	0

Cette action identifie les personnels affectés tant en administration centrale qu'en services déconcentrés (DREAL, DEAL, DR IDF et DDT(M)) œuvrant pour le programme 181 « Prévention des risques » dont les principales politiques menées sont les suivantes :

- prévention des risques technologiques et des pollutions industrielles ;
- prévention des risques naturels et hydrauliques ;
- gestion de l'après-mines.

Pour 2020, les personnels œuvrant pour les politiques du programme « Prévention des risques » représentent un total de **3 194 ETPT (1 525 A, 1 195 B et 474 C)**.



## Conduite et pilotage des politiques de l'écologie du développement et de la mobilité durables

Programme n° 217 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	244 311 267	244 311 267
Rémunérations d'activité	150 902 485	150 902 485
Cotisations et contributions sociales	92 356 377	92 356 377
Prestations sociales et allocations diverses	1 052 405	1 052 405
<b>Total</b>	<b>244 311 267</b>	<b>244 311 267</b>

### ACTION n° 18 0,0%

#### Personnels relevant de programmes d'autres ministères

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	0	0	0	0
Crédits de paiement	0	0	0	0

### ACTION n° 22 0,1%

#### Personnels transférés aux collectivités territoriales

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	2 833 335	0	2 833 335	11 980 000
Crédits de paiement	2 833 335	0	2 833 335	11 980 000

Cette action permet d'identifier les personnels affectés dans les services transférés aux collectivités territoriales et mis à disposition des collectivités territoriales, principalement en application de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et de la loi du 26 octobre 2009 relative au transfert aux départements des parcs de l'équipement et à l'évolution de la situation des ouvriers des parcs et ateliers (loi « parcs »).

La prise en charge de la rémunération de ces agents par la collectivité bénéficiaire n'est réalisée qu'après l'exercice, pour les agents qui en disposent, de leur droit d'option entre l'intégration dans un cadre d'emploi de la fonction publique territoriale ou le maintien dans leur corps de la fonction publique de l'État. L'exercice du droit d'option s'effectue dans un délai de deux années après le décret prévoyant le transfert de service.

Chaque année, l'action 22 est abondée des effectifs des nouveaux services transférés qui sont mis à disposition des collectivités territoriales, et diminuée à hauteur des transferts définitifs vers les collectivités (intégration à la fonction publique territoriale, détachement sans limitation de durée) et des départs définitifs des agents mis à disposition (départs à la retraite, autres départs).

**Pour 2020, cette action regroupe 278 ETPT (64 A, 188 B et 26 C) travaillant pour les collectivités et payés par le MTES.**

L'« effet décentralisation » sur le plafond autorisé d'emplois (PAE), c'est-à-dire les ETPT retirés du PAE ministériel au titre des droits d'option exprimés en 2019, des départs définitifs en cours d'année 2019, etc. n'est pas pris en compte à ce stade. Un amendement gouvernemental permettra d'ajuster le plafond d'emplois de l'action 22 lors du débat budgétaire afin de tenir compte des différents éléments suivants :

- les mouvements liés aux nouveaux services transférés ;
- l'exercice du droit d'option qui prend fin au plus tard au 31 août de l'année 2019, pour une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- la réalité des départs constatés jusqu'à cette même date dans les services transférés ;
- divers ajustements en fonction de la réalité constatée dans les transferts de personnel.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	2 833 335	2 833 335
Rémunérations d'activité	1 801 144	1 801 144
Cotisations et contributions sociales	1 027 419	1 027 419
Prestations sociales et allocations diverses	4 772	4 772
<b>Total</b>	<b>2 833 335</b>	<b>2 833 335</b>

### ACTION n° 23 2,1%

#### Personnels oeuvrant pour les politiques des programmes "énergie, climat et après-mines"

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	58 977 544	0	<b>58 977 544</b>	0
Crédits de paiement	58 977 544	0	<b>58 977 544</b>	0

Cette action identifie les personnels oeuvrant pour les politiques du programme 174 « Énergie, climat et après-mines » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » ainsi que ceux de l'action « Recherche dans le domaine de l'énergie » du programme « Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables », au sein de la mission « Recherche et enseignement supérieur ».

Ces personnels sont répartis entre les différentes unités opérationnelles par le responsable du programme « Énergie, climat et après-mines », également responsable du BOP central correspondant.

771 ETPT (377 A, 241 B et 153 C) vont oeuvrer à la mise en œuvre du programme 174 tout en étant rattachés budgétairement au programme support du MTES.

## Conduite et pilotage des politiques de l'écologie du développement et de la mobilité durables

Programme n° 217 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	58 977 544	58 977 544
Rémunérations d'activité	36 370 295	36 370 295
Cotisations et contributions sociales	22 354 323	22 354 323
Prestations sociales et allocations diverses	252 926	252 926
<b>Total</b>	<b>58 977 544</b>	<b>58 977 544</b>

### ACTION n° 24 0,0%

#### Personnels oeuvrant dans le domaine des transports aériens

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	1 325 964	0	<b>1 325 964</b>	0
Crédits de paiement	1 325 964	0	<b>1 325 964</b>	0

Cette action identifie les personnels œuvrant pour les infrastructures aéroportuaires supportées par le budget général du MTES. En 2012 et 2013, l'essentiel des moyens de l'action 24 « Personnels œuvrant dans le domaine des transports aériens » a été transféré vers le ministère de la Défense d'une part (ingénierie aéroportuaire non spécialisée des bases aériennes militaires) et, d'autre part, vers le budget annexe de l'aviation civile (ingénierie aéroportuaire spécialisée des bases aériennes civiles et militaires).

Le plafond d'autorisation d'emplois 2020 s'élève à **24 ETPT (3 A, 4 B et 17 C)** et correspond aux emplois non transférés, intervenant en régie sur l'exploitation des plates-formes aéroportuaires. Au gré des départs, ces emplois ne sont pas remplacés.

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	1 325 964	1 325 964
Rémunérations d'activité	842 727	842 727
Cotisations et contributions sociales	477 984	477 984
Prestations sociales et allocations diverses	5 253	5 253
<b>Total</b>	<b>1 325 964</b>	<b>1 325 964</b>

**ACTION n° 25 0,1%****Commission nationale du débat public**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	2 630 000	990 809	<b>3 620 809</b>	6 000 000
Crédits de paiement	2 630 000	990 809	<b>3 620 809</b>	6 000 000

Autorité administrative indépendante, la Commission nationale du débat public (CNDP) veille au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national, dès lors qu'ils présentent de forts enjeux socio-économiques ou ont des impacts significatifs sur l'environnement ou l'aménagement du territoire et des plans et programmes de niveau national.

Elle organise des débats publics, s'assure du bon déroulement des concertations préalables qu'elle décide et veille à la bonne information du public durant la phase de réalisation des projets dont elle a été saisie jusqu'à la réception des équipements et travaux ou la mise en œuvre du plan ou programme.

Par ailleurs, la CNDP gère une liste nationale de garants de la concertation (appel à candidatures, sélection, formation). Lorsqu'elle désigne un garant, elle en assure l'indemnisation et le défraiement.

Enfin, la CNDP mène une activité de conseil auprès des maîtres d'ouvrage et des autorités publiques et peut assurer une mission de conciliation à la demande des parties prenantes au projet, plan ou programme.

L'activité de la CNDP dépend de l'initiative des maîtres d'ouvrage ou des autres tiers (parlementaires, collectivités, associations et désormais ressortissants de l'Union européenne résidant en France) qui peuvent la saisir

Le plafond d'emplois autorisé 2020 de la CNDP s'élève à 10 ETPT (7A, 1B et 2C).

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	2 630 000	2 630 000
Rémunérations d'activité	1 787 193	1 787 193
Cotisations et contributions sociales	837 931	837 931
Prestations sociales et allocations diverses	4 876	4 876
Dépenses de fonctionnement	990 809	990 809
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	990 809	990 809
<b>Total</b>	<b>3 620 809</b>	<b>3 620 809</b>

L'exercice 2020 permettra de répondre à des demandes nouvelles du fait de l'accroissement très significatif de l'activité de la CNDP, constaté en 2019 et qui se prolonge en 2020 : doublement du nombre des délibérations de la Commission entre 2019 et 2018 et hausse de près de 31% des nominations annuels de garants (désignation de près de 150 garants en 2019). Cette augmentation d'activité résulte des dispositions introduites par l'ordonnance 2016-1060 du 3 août 2016.

Les missions les plus fortement impactées par cette augmentation d'activité sont avant tout :

- l'élaboration des dossiers de consultation des entreprises et la gestion des marchés relatifs aux débats publics ;

- l'organisation d'un nombre accru de débats publics, du fait de l'extension de sa compétence aux plans et programmes nationaux et la gestion des décisions des commissions particulières du débat public ;
- la gestion et notamment la formation initiale et continue des garants inscrits sur la liste nationale créée par la CNDP (254 garants inscrits sur cette liste, qui verra l'arrivée de garants supplémentaires en 2020) ;
- l'indemnisation et le remboursement des frais de déplacement des garants qu'elle désigne dans le cadre des concertations préalables (désignation de près de 150 garants en 2019) ;
- la mise en place et le financement d'expertises complémentaires demandées par les commissions particulières en charge de l'animation des débats publics ou par les garants des concertations préalables ;
- le rôle de conseil et d'appui aux maîtres d'ouvrage de projet, plan ou programmes qui en expriment la demande, sur toute question relative à la participation du public. Cette mission est également en forte hausse.

**ACTION n° 26 0,1%**
**Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA)**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	1 400 000	564 239	<b>1 964 239</b>	0
Crédits de paiement	1 400 000	564 239	<b>1 964 239</b>	0

L'autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA) a été créée par la loi n° 99-588 du 12 juillet 1999. Première autorité administrative indépendante dans le domaine de l'environnement, ses objectifs sont de restaurer le dialogue, rétablir la confiance, faire que le développement du transport aérien ne pénalise pas les populations riveraines.

L'ACNUSA comprend un président et 9 membres. Leur mandat est de six ans, non révocable, non renouvelable et incompatible avec tout mandat électif, toute activité professionnelle ou associative en rapport avec l'activité des aéroports, ainsi que toute détention d'intérêts dans une entreprise des secteurs aéronautique ou aéroportuaire. Son président est ordonnateur des dépenses. Son rapport annuel d'activité au Gouvernement et au Parlement est rendu public.

De façon générale, dans le domaine des nuisances sonores, l'ACNUSA a pour mission de définir les indicateurs et les normes applicables aux réseaux de mesure de bruit et de suivi des trajectoires autour des aéroports ainsi que les programmes de diffusion de ces informations auprès du public. Elle est une instance de recours en cas de désaccord sur les engagements pris localement entre les gestionnaires, les compagnies, les élus, les associations de riverains et les représentants de l'État. Sur les onze principales plateformes, elle doit être consultée sur les projets de plan d'exposition au bruit et de plan de gêne sonore ainsi que sur les projets de textes réglementaires les concernant (valeur de bruit à ne pas dépasser, procédure de décollage ou d'atterrissage, etc.).

L'autorité est dotée d'un pouvoir de sanction à l'encontre des compagnies ne respectant pas les règles de protection sonore des aéroports (le montant de l'amende infligée pour les infractions commises à compter du 1er janvier 2014, peut atteindre 40 000 €). Depuis le 1er avril 2010, une réforme (dans le cadre de la loi n° 2009-1503 du 8 décembre 2009 relative à l'organisation et à la régulation des transports ferroviaires et portant diverses dispositions relatives aux transports) a confié à l'ACNUSA la totalité de la procédure des amendes administratives. L'autorité bénéficie depuis cette date du concours de sept membres associés pour l'exercice de son pouvoir de sanction.

Par ailleurs, la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement a élargi, à compter du 1er novembre 2010, les compétences de l'autorité au domaine de la pollution de l'air sur et autour des aéroports. A ce titre, elle est chargée de la synthèse des informations et propositions recueillies auprès des acteurs concernés en matière de pollution atmosphérique et contribue au débat en matière d'environnement aéroportuaire. Cette réforme permet à l'autorité d'exercer une approche globale et systémique des conséquences environnementales du trafic aérien.

Le nombre d'ETPT rattachés à cette action est de 12 (7 A, 3 B et 2 C) en 2020, comprenant le président, le secrétaire général et 10 agents.

#### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	1 400 000	1 400 000
Rémunérations d'activité	925 316	925 316
Cotisations et contributions sociales	468 158	468 158
Prestations sociales et allocations diverses	6 526	6 526
Dépenses de fonctionnement	564 239	564 239
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	564 239	564 239
<b>Total</b>	<b>1 964 239</b>	<b>1 964 239</b>

Les crédits de l'ACNUSA de titre 3 sont destinés à couvrir ses dépenses dans les quatre domaines suivants : fonctionnement général, études, communication et documentation, contentieux.

Les dépenses de fonctionnement courant (matériel et fournitures de bureau, frais de déplacement des agents, des membres et membres associés, reprographie, télécommunications, frais de correspondance, informatique dont logiciel de gestion des amendes administratives, formation, gratification stagiaires, etc.), pour un effectif composé de 12 agents, un président, 9 membres et 7 membres associés, sont programmées en 2020 à hauteur de 259 239 € en AE et en CP.

Les études, évaluées à 100 000 € en AE=CP pour 2020, dans le domaine du bruit et de la pollution de l'air (études générales et campagnes de mesures) permettent de disposer de données «indépendantes», d'enrichir la réflexion et d'aider à la définition de ses recommandations.

La communication-documentation est un poste important, programmé à hauteur de 135 000 € en AE=CP, qui permet à l'ACNUSA de remplir le rôle qui lui a été confié par la loi d'information du public (conception et édition du rapport annuel d'activités et de brochures diverses, diffusion d'études, enrichissement de son site internet), et de contribuer au débat en matière d'environnement aéroportuaire (rencontres avec des élus français et européens, professionnels, associations de riverains, etc.).

Le contentieux (frais de justice et d'assistance juridique) est en fort développement suite à la censure par le Conseil constitutionnel de certaines dispositions du code des transports relatives à la procédure de sanctions applicable devant l'ACNUSA. Il est donc nécessaire pour l'Autorité de recourir à un cabinet d'avocats aux Conseils pour traiter une partie des dossiers devant le tribunal administratif et, en tout état de cause, pour tout pourvoi en appel devant la Cour administrative d'appel. La dotation prévue pour 2020 est de 70 000 € en AE=CP.

**ACTION n° 27 0,7%**
**Commission de régulation de l'énergie (CRE)**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	14 450 000	6 895 581	<b>21 345 581</b>	0
Crédits de paiement	14 450 000	6 895 581	<b>21 345 581</b>	0

La Commission de régulation de l'énergie (CRE), a pour finalité, dans le cadre de la construction du marché unique européen de l'énergie, d'assurer l'exercice d'une concurrence effective et le fonctionnement efficace des marchés de l'électricité et du gaz. A cet effet, la CRE garantit l'absence de discrimination et veille à l'indépendance de l'exercice des missions des gestionnaires de réseaux. Elle contribue au développement du marché unique européen de l'énergie.

Pour 2020, le plafond d'autorisations d'emplois de la CRE s'élève à 154 ETPT.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	14 450 000	14 450 000
Rémunérations d'activité	10 426 821	10 426 821
Cotisations et contributions sociales	3 895 742	3 895 742
Prestations sociales et allocations diverses	127 437	127 437
Dépenses de fonctionnement	6 895 581	6 895 581
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	6 895 581	6 895 581
<b>Total</b>	<b>21 345 581</b>	<b>21 345 581</b>

Le budget de la CRE s'élève à 6 895 581 € hors dépenses de personnel. La CRE fait également l'objet d'un remboursement par rétablissement de crédits (1 030 000 €) de l'occupation d'une partie de ses locaux par le médiateur national de l'énergie, portant sa capacité de dépenses annuelles à 7 925 581 €.

**1. Dépenses spécifiques liées à l'activité de la CRE (2 641 340 € en AE et en CP)**

Les activités de la CRE se sont particulièrement développées depuis 2017 et les dépenses directement liées à son activité représenteront en 2020, près de 36 % des crédits du budget de fonctionnement. Justifiés par l'appel à de l'expertise externe nécessaire dans des domaines dans lesquels la CRE ne dispose pas des moyens techniques adéquats pour exercer les missions de contrôle et d'audit prévues par la loi, ces crédits de fonctionnement permettent notamment de réaliser les études et les enquêtes liées aux analyses des investissements des opérateurs, à la préparation des prochains tarifs (turpe 6), la surveillance des marchés de l'électricité et du gaz ainsi que les études communes réalisées avec les autres régulateurs européens. Une partie de ces audits est remboursée, en application de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 - art. 169 modifiant l'article L134-18 du code de l'énergie, par les entreprises régulées (1 M€ en AE et en CP).

Les dépenses liées à l'activité concernent aussi les activités européennes de la CRE qui a un rôle central dans les instances européennes pour la définition des règles du marché européen de l'énergie (400 K€ en AE et CP).

Le comité de la prospective de la CRE permettra d'animer à haut niveau le secteur de l'énergie et de réfléchir collectivement à l'avenir du secteur (400 K€ en AE et en CP).

Les crédits destinés au financement des actions de communication et de rayonnement national et international de la CRE sont consacrés à la refonte du site internet, l'organisation de forums et de colloques (400 K€ en AE et CP).

Le reste des crédits se répartit entre les frais de déplacements, la documentation, la formation des personnels et le paiement des honoraires de conseils (400 K€ en AE et en CP).

**2. Dépenses liées à l'immobilier (3 589 241 € en AE et en CP)**

Ces dépenses totaliseront environ 54 % des crédits de fonctionnement en 2020. Il est à noter que la mutualisation des locaux avec le médiateur national de l'énergie permet une optimisation de ce poste de dépenses. Le remboursement de l'occupation d'une partie des locaux par le MNE est estimé à 1,03 M€ et vient s'ajouter aux crédits budgétaires.

Les dépenses liées à l'immobilier comprennent également les charges locatives, la maintenance de l'immeuble, ainsi que les dépenses relatives à la sécurité, l'accueil, le nettoyage, les fluides, etc.

**3. Dépenses de fonctionnement courant (365 000 € en AE et en CP)**

Les dépenses de fonctionnement courant regroupent les autres dépenses nécessaires à la vie collective de la Commission : matériels, fournitures de bureaux, matériels informatiques après réforme des matériels obsolètes, matériels liés à la téléphonie, frais de télécommunication et frais de correspondance, prestations d'action sociale, etc.

Ces dépenses représentent 5 % des crédits de fonctionnement en 2020.

Elles comprennent aussi le renouvellement partiel du parc bureautique et des serveurs, l'achat de logiciels, le renouvellement des équipements actifs de réseau, et des études de sécurisation des réseaux et des données.

La CRE conserve comme priorité le développement des compétences informatiques en interne afin de garantir la maîtrise de la qualité et de la sécurité des systèmes. Seule la maintenance des matériels d'exploitation est externalisée ainsi que des prestations ponctuelles d'assistance.

**4. Dépenses d'informatique – hors consommables liés à la bureautique inclus dans les dépenses de fonctionnement courant (300 000 € en AE et en CP)**

Les dépenses informatiques de la CRE représenteront en 2020 environ 4 % du total des dépenses de fonctionnement. Elles sont maintenues à un niveau élevé en raison de contraintes de sécurité dans le cadre du projet REMIT, projet demandé par l'Union Européenne et par la prise en compte des exigences de sûreté dans les process de la CRE.

La détention par la CRE de données financières sensibles et la communication dématérialisée de données d'investissements à venir nécessitent la mise en place de procédures de contrôle interne et de moyens informatiques adaptés.

**ACTION n° 28 1,8%**

Personnels oeuvrant pour le développement durable et pour les politiques du programme  
"expertise, information géographique et météorologique"

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	51 428 081	0	<b>51 428 081</b>	0
Crédits de paiement	51 428 081	0	<b>51 428 081</b>	0

Les effectifs du Commissariat général au développement durable correspondent à ceux exerçant des missions transverses de développement durable, ainsi qu'à ceux dédiés à l'économie sociale et solidaire.

Pour 2020, le plafond autorisé d'emplois de l'action 28 s'élève à 637 ETPT (380 A, 161 B et 96 C).



**Conduite et pilotage des politiques de l'écologie du développement et de la mobilité durables**

Programme n° 217 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	51 428 081	51 428 081
Rémunérations d'activité	31 869 156	31 869 156
Cotisations et contributions sociales	19 334 261	19 334 261
Prestations sociales et allocations diverses	224 664	224 664
<b>Total</b>	<b>51 428 081</b>	<b>51 428 081</b>

## SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Opérateur ou Subvention	LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>ENTPE - Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (P217)</b>	<b>19 652</b>	<b>19 652</b>	<b>19 918</b>	<b>19 918</b>
Subvention pour charges de service public	19 652	19 652	19 918	19 918
<b>ENPC - Ecole nationale des Ponts et Chaussées (P217)</b>	<b>27 347</b>	<b>27 347</b>	<b>27 766</b>	<b>27 766</b>
Subvention pour charges de service public	27 347	27 347	27 766	27 766
<b>Total</b>	<b>46 999</b>	<b>46 999</b>	<b>47 684</b>	<b>47 684</b>
Total des subventions pour charges de service public	46 999	46 999	47 684	47 684
Total des dotations en fonds propres	0	0	0	0
Total des transferts	0	0	0	0

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS

## EMPLOIS DES OPÉRATEURS

Intitulé de l'opérateur	LFI 2019				PLF 2020						
	ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs			
			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés			dont apprentis	sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés
ENTPE - Ecole nationale des travaux publics de l'Etat		19	163	39		19	161	39			
ENPC - Ecole nationale des Ponts et Chaussées			313	141	16		311	141	16	14	
<b>Total</b>		<b>19</b>	<b>476</b>	<b>180</b>	<b>16</b>		<b>472</b>	<b>180</b>	<b>16</b>	<b>14</b>	

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère

En 2020, l'École nationale des Ponts et Chaussées (ENPC) disposera d'un plafond d'emplois de 311 ETPT et l'École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE) de 161 ETPT. Ces plafonds sont en baisse par rapport à la LFI 2019 du fait de l'impact des schémas d'emplois 2020 appliqués à ces deux opérateurs (-2 ETP pour l'ENPC et -2 ETP pour l'ENTPE). Pour l'ENPC, les 141 emplois hors plafond, financés par des ressources propres, comprennent notamment 16 contrats aidés et 14 apprentis. Pour l'ENTPE, les 39 emplois hors plafond correspondent exclusivement à des CDD, financés sur ressources propres.

## Conduite et pilotage des politiques de l'écologie du développement et de la mobilité durables

Programme n° 217 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

### PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

	ETPT
Emplois sous plafond 2019	476
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2019	
Impact du schéma d'emplois 2020	-4
Solde des transferts T2/T3	
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
<b>Emplois sous plafond PLF 2020</b>	<b>472</b>

<b>Rappel du schéma d'emplois 2020 en ETP</b>	<b>-4</b>
---	-----------

Dans le cadre de la contribution des organismes à l'effort de redressement des comptes publics, les schémas d'emplois des deux opérateurs (ENPC et ENTPE) rattachés au programme 217 s'établissent, en 2020, chacun à - 2 ETP (ETP=ETPT). Ainsi, les plafonds d'emplois inscrits au PLF 2020 s'élèvent respectivement à 311 ETPT pour l'ENPC et 161 ETPT pour l'ENTPE, soit un total de 472 ETPT.

## OPÉRATEURS

Le volet « Opérateurs » des projets annuels de performance évolue au PLF 2020. Ainsi, les états financiers des opérateurs (budget initial 2019 par destination pour tous les opérateurs, budget initial 2019 en comptabilité budgétaire pour les opérateurs soumis à la comptabilité budgétaire et budget initial 2019 en comptabilité générale pour les opérateurs non soumis à la comptabilité budgétaire) ne seront plus publiés dans le PAP mais le seront, sans commentaires, dans le « jaune opérateurs » et les fichiers plats correspondants en open data sur le site « data.gouv.fr ».

### ENPC - ECOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSÉES

L'ENPC est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) de type Grand établissement, qualifié d'opérateur de l'État. À ce titre, elle reçoit une subvention pour charges de service public. C'est une école de niveau « Bac+5 », membre de la COMUE Université Paris-Est, qui forme ses élèves dans les cursus d'ingénieurs civils et élèves fonctionnaires (ingénieurs des ponts, des eaux et de forêts), de masters, de mastères spécialisés et de formations doctorantes. Elle assure également la formation des fonctionnaires post-concours des recrutements professionnels des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts et des architectes et urbanistes de l'État. Dans le cadre des I-SITE (« Initiatives Science – Innovation – Territoires – Économie »), l'école est membre du projet FUTURE porté par la communauté d'universités et d'établissements « Université Paris-Est » et retenu par un jury international le 24 février 2017 lors de la 2<sup>e</sup> vague du programme des investissements d'avenir. Le projet vise à construire l'acteur majeur sur la ville durable dont la France manque en matière de recherche et d'enseignement supérieur. Les principaux objectifs et indicateurs de l'opérateur ENPC sont définis par le contrat d'objectifs et de performance (COP) pluriannuel 2015-2019, signé en septembre 2016. Les objectifs du COP portent notamment sur le développement de la visibilité et de l'excellence académique de l'école tant dans les activités de formation que dans celles de la recherche, sur la construction d'un modèle économique permettant le développement de l'établissement. Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière de l'ENPC pour la période 2020-2024 est en cours d'instruction. L'ENPC a dispensé en 2018/2019 les formations suivantes à environ 1 800 élèves :

- la formation d'ingénieur des ponts et chaussées conduisant au diplôme d'ingénieur de l'École nationale des ponts et chaussées ;
- des formations de Master ;
- des formations doctorales dans le cadre de la communauté d'universités et d'établissements «Université Paris Est» (ComUE UPE) et de l'École d'économie de Paris conduisant à la délivrance du doctorat ;
- des formations spécialisées qui conduisent à la délivrance de mastères spécialisés ;
- la formation post-concours des architectes et urbanistes de l'État conjointement avec l'École de Chaillot (département formation de la cité de l'architecture et du patrimoine).

L'ENPC dispose pour ses activités de recherche et d'enseignement de 12 laboratoires, pour la plupart communs ou associés à d'autres organismes d'enseignement supérieur et de recherche, dont les thèmes sont très diversifiés : mécanique des fluides, géotechnique, mathématiques appliquées, informatique et calcul scientifique, analyse des matériaux, eau et environnement, analyse socio-économique, techniques, territoires et société, météorologie. Six de ces unités de recherche sont notamment associées au CNRS. Enfin l'École, membre de la conférence des grandes écoles (CGE), poursuit son développement international. Elle est partenaire de 72 universités réparties dans 36 pays sur 4 continents. 43 accords de double diplôme dans le cadre de la formation d'ingénieur ont été conclus avec les universités de 26 pays. En 2020, l'ENPC poursuivra le développement des contrats de recherche et approfondira ses partenariats, que ce soit avec des écoles d'ingénieurs ou des universités internationales.

## Conduite et pilotage des politiques de l'écologie du développement et de la mobilité durables

Programme n° 217 | OPÉRATEURS

### FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>113 – Paysages, eau et biodiversité</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Subvention pour charges de service public	0	0	0	0
Dotation en fonds propres	0	0	0	0
Transfert	0	0	0	0
<b>150 – Formations supérieures et recherche universitaire</b>	<b>111</b>	<b>111</b>	<b>60</b>	<b>60</b>
Subvention pour charges de service public	111	111	60	60
Dotation en fonds propres	0	0	0	0
Transfert	0	0	0	0
<b>217 – Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables</b>	<b>27 347</b>	<b>27 347</b>	<b>27 766</b>	<b>27 766</b>
Subvention pour charges de service public	27 347	27 347	27 766	27 766
Dotation en fonds propres	0	0	0	0
Transfert	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>27 458</b>	<b>27 458</b>	<b>27 827</b>	<b>27 827</b>

En PLF 2020, le montant de la SCSP prévu par le programme 217 pour l'ENPC s'établit à 27 766 k€ en AE=CP. Ce niveau de SCSP permet à l'école de mener à bien ses missions de recherche et d'enseignement, mais également d'honorer ses dépenses de personnel qui représentent 2/3 du total de ses dépenses. Au titre du financement des missions de l'école liées à la recherche, le programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » prévoit une subvention de 60 k€ en AE=CP. A noter que pour évoluer vers une plus grande autonomie vis-à-vis de sa SCSP, l'école met en œuvre une stratégie de développement de ses ressources propres : augmentation des droits d'inscription des élèves, développement de la formation continue, recherche de partenariats industriels, prise en compte du coût complet dans les contrats de recherche, accueil d'élèves étrangers dans le cadre d'accords internationaux. L'écart entre le montant de SCSP inscrit dans le tableau de financement de l'Etat au titre de la LFI 2019 et le montant figurant dans les comptes de l'opérateur s'explique par la mise en réserve initiale et par l'impact des amendements votés entre le PLF et la LFI 2019.

### CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

(en ETPT)

	LFI 2019 (1)	PLF 2020
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>454,00</b>	<b>452,00</b>
– sous plafond	313,00	311,00
– hors plafond	141,00	141,00
<i>dont contrats aidés</i>	<i>16,00</i>	<i>16,00</i>
<i>dont apprentis</i>		<i>14,00</i>
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes	1,00	1,00

(1) LFI ou LFR le cas échéant

En 2020, le schéma d'emplois de l'ENPC est de -2 ETP. Le plafond d'emplois de l'école s'élèvera à 311 ETPT. En outre, l'école disposera de 141 ETPT hors plafond, dont 16 contrats aidés et 14 apprentis. L'ENPC participe à la démarche de réduction des déficits publics en se positionnant dans une trajectoire de réduction du nombre d'emploi sous plafond.

## ENTPE - ECOLE NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ETAT

L'ENTPE est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) de type École extérieure aux universités, qualifié d'opérateur de l'État. À ce titre, elle reçoit une subvention pour charges de service public. C'est une école de niveau « Bac+5 », membre de la COMUE Université de Lyon qui forme ses élèves dans les cursus d'ingénieurs (dont les ingénieurs des travaux publics de l'État (ITPE, élèves fonctionnaires)), de masters, de mastères spécialisés et de formations doctorantes. Elle assure également la formation post-concours des recrutements professionnels des ingénieurs TPE fonctionnaires. Dans le cadre des IDEX (« Initiatives d'excellence »), l'école est membre du projet IDEXLYON porté par la communauté d'universités et d'établissements « Université de Lyon » et retenu par un jury international le 24 février 2017 lors de la 2ème vague du programme d'investissements d'avenir (PIA). Le projet vise à affirmer le site de Lyon Saint Etienne comme un acteur académique majeur au niveau international et à construire une université nouvelle, unique et intégrée. Les principaux objectifs et indicateurs de l'opérateur ENTPE sont définis par le contrat d'objectifs et de performance (COP) pluriannuel 2018 – 2020, signé au mois de mai 2019. Les objectifs du COP portent notamment sur la valorisation de la formation d'ingénieur et le développement de l'excellence en recherche et formation doctorale, sur la consolidation de l'organisation de l'école, sur le développement des ressources propres, sur la mise en œuvre des partenariats stratégiques, et sur l'ouverture à l'international. La durée de 3 ans de ce COP a été fixée, pour intégrer les conclusions des audits de la Commission des titres d'ingénieurs (CTI) et du Haut conseil à l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) de 2020, dans l'élaboration du COP 2021-2025. Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière de l'ENTPE pour la période 2016-2023 est en cours de finalisation avec un vote du conseil d'administration planifié en fin d'année 2019. Pour l'année universitaire 2018/2019, l'ENTPE a accueilli un total de 928 étudiants, dont 82 étudiants internationaux, au sein de ses différents cursus de formation. La formation d'ingénieur qui se déroule sur trois ans forment 710 étudiants dont 366 sont élèves fonctionnaires (corps interministériel des TPE) et 344 sont des élèves de la société civile. L'activité de recherche de l'ENTPE, à la fois fondamentale et appliquée, traite des questions clés de l'aménagement durable des territoires. Elle repose sur 5 unités mixte de recherche du site de Lyon et Saint-Etienne et une unité propre totalisant environ 800 personnes dont plus de 230 au sein de l'École (l'École accueillait ou rémunérait en 2018 : 83 chercheurs dont 31 habilités à diriger des recherches, 49 ingénieurs, techniciens et administratifs, 100 doctorants).

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>217 – Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables</b>	<b>19 652</b>	<b>19 652</b>	<b>19 918</b>	<b>19 918</b>
Subvention pour charges de service public	19 652	19 652	19 918	19 918
Dotation en fonds propres	0	0	0	0
Transfert	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>19 652</b>	<b>19 652</b>	<b>19 918</b>	<b>19 918</b>

En PLF 2020, le montant de la SCSP de l'ENTPE s'établit à 19 918 k€ en AE et CP, soit une baisse de 25 k€ par rapport à la LFI 2019. Ce niveau de SCSP permet à l'école de mener à bien ses missions d'enseignement et de recherche, mais également d'honorer ses dépenses de personnel, qui représentent un peu plus de 2/3 du total de ses dépenses. L'écart entre le montant de SCSP inscrit dans le tableau de financement de l'Etat au titre de la LFI 2019 et

## Conduite et pilotage des politiques de l'écologie du développement et de la mobilité durables

Programme n° 217 | OPÉRATEURS

le montant figurant dans les comptes de l'opérateur s'explique par la mise en réserve initiale et par l'impact des amendements votés entre le PLF et la LFI 2019.

### CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2019 (1)	PLF 2020
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>202,00</b>	<b>200,00</b>
– sous plafond	163,00	161,00
– hors plafond	39,00	39,00
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>		
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>	<b>34,00</b>	<b>34,00</b>
– rémunérés par l'État par ce programme	19,00	19,00
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes	15,00	15,00

(1) LFI ou LFR le cas échéant

En 2020, le schéma d'emplois de l'ENTPE est de -2 ETP ce qui portera son plafond d'emplois à 161 ETPT. Les emplois hors plafond s'élèveront à 39 ETPT. L'ENTPE prend part à la démarche de réduction des déficits publics en se positionnant dans une trajectoire de réduction du nombre d'emplois sous plafond.